



CORPORATION ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

États Financiers Consolidé

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Et

Les quinze mois clos le 31 mars 2022

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)



KINGSTON
ROSS
PASNAK^{LLP}

CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

Suite 1500, 9888 Jasper Avenue NW
Edmonton, Alberta T5J 5C6
T. 780.424.3000 | F. 780.429.4817 | W. krpgroup.com

31 juillet 2023
Edmonton (Alberta)

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Corporation Éco-Minière St-Georges

Opinion

Nous avons audité les états financiers consolidés de Corporation Éco-Minière St-Georges (la Société), qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2023 et 2022, et les états consolidés du résultat net (perte) et du résultat global (perte), des variations des capitaux propres (insuffisance) et des flux de trésorerie pour les exercices alors clos, et les notes aux états financiers consolidés, y compris un sommaire des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 mars 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons votre attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui indique que la Société a subi une perte nette et n'a généré aucun revenu important au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 et qu'à cette date, la Société a un déficit accumulé de 41 445 897 \$. Comme il est indiqué à la note 1, ces événements ou conditions, ainsi que d'autres questions énoncées à la note 1, indiquent qu'il existe une incertitude importante qui peut jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 mars 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

En plus de la question décrite dans la section Observations - Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation, nous avons déterminé que les questions décrites ci-dessous sont des points clés de l'audit à communiquer dans notre rapport d'auditeur. Communiquer dans notre rapport de l'auditeur.

(suite)

Existence et recouvrabilité des actifs de prospection et d'évaluation

Nous nous référons au sommaire des états financiers des principales conventions comptables dans la note 3 et à l'information connexe dans les notes 6.

À la date du bilan, la valeur des actifs d'exploration et d'évaluation s'élevait à 19 665 202 \$.

À chaque fin de période de déclaration, la direction applique son jugement pour évaluer s'il existe des indicateurs de dépréciation liés aux claims miniers et aux coûts d'exploration reportés. S'il y a des indicateurs de dépréciation, le montant recouvrable de l'actif connexe est estimé afin de déterminer l'étendue de toute dépréciation. Les actifs d'exploration et d'évaluation sont évalués pour dépréciation s'il existe suffisamment de preuves pour déterminer la faisabilité technique et la viabilité commerciale, et les faits et les circonstances suggèrent que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable. Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources minérales dans une zone d'intérêt sont démontrables, les actifs d'exploration et d'évaluation attribuables à la zone d'intérêt sont d'abord testés pour la dépréciation, puis reclassés en tant qu'actifs de développement de propriétés minières au sein des biens et de l'équipement.

La récupérabilité du montant comptable de tous les actifs d'exploration et d'évaluation dépend du développement réussi et de l'exploitation commerciale, ou alternativement, de la vente des zones d'intérêt respectives.

Nous avons considéré cela comme un point clé de l'audit en raison de l'importance du solde des Actifs d'Exploration et d'Évaluation et des jugements faits par la direction dans son évaluation des indicateurs de dépréciation liés aux claims miniers et aux coûts d'exploration reportés, ce qui a entraîné un haut degré de subjectivité dans la réalisation des procédures d'audit liées à ces jugements appliqués par la direction.

Pour faire face au risque d'inexactitude significative concernant les actifs d'exploration et d'évaluation, nos procédures d'audit ont inclus, parmi d'autres procédures:

- Évaluer la conformité des politiques comptables de la Société sur les actifs d'exploration et d'évaluation avec les normes comptables applicables dans l'IFRS 6.
- Obtenir, pour tous les claims miniers, en se référant aux registres gouvernementaux, des preuves pour soutenir le droit d'explorer la zone et les dates d'expiration des claims par l'examen des licences applicables.
- Évaluer les processus et les pratiques de valorisation des actifs.
- Interroger la direction et examiner les budgets et autres documents comme preuve que les activités d'exploration et d'évaluation dans la zone d'intérêt se poursuivront à l'avenir.
- Évaluer si des données existent pour suggérer que la valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée par le développement ou la vente.

Nous avons évalué la pertinence de la présentation et des informations fournies par la Société concernant les actifs d'exploration et d'évaluation.

Extinction de la dette en cours

Nous nous référons au sommaire des états financiers des principales conventions comptables dans la note 3 et aux informations connexes dans la note 7.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Société a constaté un gain sur le règlement de la dette d'un montant de 7 966 523 \$. La Société a renégocié ses dettes en cours des années précédentes à des conditions plus favorables, ce qui a entraîné une reconnaissance significative de gain dans les états financiers. Nous avons identifié le gain reconnu par la Société sur le règlement de la dette comme un point clé de l'audit.

Ce gain reconnu est significatif pour notre audit en raison de la taille du gain reconnu et de l'impact résultant sur les résultats financiers globaux de la Société au cours de l'exercice.

Rapport de l'auditeur indépendant aux actionnaires de Corporation Éco-Minière St-Georges (suite)

Pour faire face au risque d'inexactitude significative sur le gain reconnu sur le règlement de la dette, nos procédures d'audit ont inclus, entre autres procédures :

- Examiner les accords modifiés pour la dette éteinte et remplacée.
- Évaluer le calcul de la direction du gain résultant de l'extinction de la dette.
- Comparer l'analyse de la direction avec les orientations dans les IFRS concernant le traitement de l'extinction de la dette et les critères de reconnaissance.

Nous avons évalué la pertinence de la présentation et des informations fournies par la Société concernant le gain reconnu sur le règlement de la dette.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport d'auditeur à cet égard, qui incluent le Rapport de Gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport de Gestion avant la date de ce rapport d'auditeur. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons qu'il existe une inexactitude significative de ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans ce rapport d'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies

Rapport de l'auditeur indépendant aux actionnaires de Corporation Éco-Minière St-Georges
(suite)

significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Justin Rousseau.

Kingston Ross Pasmak LLP
Kingston Ross Pasmak S.E.N.C.R.L.,
Comptables professionnels agréés

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

États consolidés de la situation financière

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Note	31 mars 2023	31 mars 2022
Actifs		\$	\$
Actifs courants			
Trésorerie		1 527 292	3 787 083
Fonds en fiducie		100 442	150 000
Comptes débiteurs		897 506	905 966
Billet recevable		-	25 000
Frais payés d'avance		285 200	29 057
Titres négociables	9	307 525	328 157
Immobilisations incorporelles	5,7	-	446 400
Total actifs courants		3 117 965	5 671 663
Actifs non courants			
Équipement	6	110 178	8 185
Actifs au titre de droits d'utilisation	20	1 577 768	82 918
Actifs de prospection et d'évaluation	6	19 665 202	15 655 582
Bâtiment et terrain	6	252 711	-
Circuit de recyclage de batteries		396 845	-
Autres Actifs		1 323 694	-
Total des actifs		26 444 363	21 418 348
Passifs et capitaux propres (Déficit)			
Passifs courants			
Comptes créditeurs et charges à payer	11	4 692 614	2 655 532
Dette remboursable sur demande	12	4 323 913	4 382 144
Passif accreditif	13	43 000	43 000
Obligations locatives	20	269 101	45 299
Débiteure convertible	12	11 958	8 700
Total passifs courants		9 340 586	7 134 675
Passifs non-courants			
Prêts des parties apparentées	17	20 000	20 000
Obligations locatives	20	1 312 659	56 623
Débiteures convertibles	12	-	5 620 213
Total passifs		10 673 245	12 831 511
Capitaux propres			
Actions ordinaires	13	48 124 503	44 995 938
Obligation à émettre des actions	7,12,13	227 150	-
Surplus de capital	13	1 740 365	2 657 874
Réserves	13,17	19 128 927	13 695 578
Souscription recevable	13	(3 895)	(95 000)
Déficit		(41 445 897)	(39 486 653)
Capitaux propres		27 771 152	21 767 737
Intérêts minoritaires	1	(12 000 34)	(13 180 900)
Total capitaux propres		15 771 118	8 586 837
Total passifs et capitaux propres		26 444 363	21 418 348

Éventualités (Note 19)

Évènements ultérieurs (Note 22)

signé "Herb Duerr"

Herb Duerr

Président et Chef de la direction

signé "Richard Barnett"

Richard Barnett

Chef de la direction financière

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

États consolidés du résultat net (perte) et du résultat global (perte)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Note	Exercice clos 31 mars 2023 \$	15-mois clos 31 mars 2022 \$
Frais généraux d'exploitation			
Frais de désactualisation et intérêts	12	1 574 129	2 370 806
Frais de consultation	17	499 700	707 248
Frais de gestion	17	1 002 449	2 129 136
Frais de bureaux		618 009	680 559
Honoraires professionnels		473 089	597 207
Impôt fonciers	6	29 940	-
Frais de représentation		359 042	363 486
Frais de recherche et développement	8, 17	601 083	1 657 450
Salaires		100 832	198 006
Rémunérations fondés sur les actions	14	-	3 755 245
Frais d'agent de transfert et bourse		139 275	165 489
Frais de déplacement		233 443	127 186
Perte d'exploitation		(5 630 991)	(12 751 818)
Perte provenant des opérations poursuivies		(5 407 362)	(12 034 716)
Perte attribuée au opérations discontinuées		(223 629)	(717 102)
Autres			
Perte non-réalisée sur les titres négociables	9	(20 632)	(477 959)
Perte sur les titres négociables	9	-	(23 755)
Gain sur disposition d'actions de BWA	9	57 000	-
Gain (perte) sur la juste valeur des débentures convertibles	12	(47 596)	(1 499 241)
Gain sur le règlement de dette avec les tokens Kamari	12	-	4 491 806
Gain sur technologie de récupération de lithium	6	-	557 920
Gain sur radiation des comptes créditeurs		35	18 442
Gain sur règlement de dettes	7	7 966 523	-
Gain sur taux de change		13 613	94 129
Provision pour créances douteuses	13	(25 000)	(435 000)
Perte sur dépréciation des actifs	6	(240 430)	-
Dépréciation du goodwill	7	-	(13 320 813)
Dépréciation d'immobilisations incorporelles	6,7	(446 400)	-
Gain sur disposition des opérations discontinuées	7	7260	-
Remboursement d'impôt		-	68 618
Revenu locatif	6	36 010	-
Bénéfice net (perte) et bénéfice global (perte)		1 669 392	(23 277 671)
Bénéfice net (perte) provenant des opérations poursuivies		2 192 314	(8 926 016)
Perte attribuée au opérations discontinuées		(522 922)	(14 351 655)
Bénéfice net (perte) par action de base et dilué		0,01 \$	(0,11) \$
Bénéfice net (perte) par action provenant des opérations poursuivies - de base et dilué		0,01 \$	(0,04) \$
Perte net par action attribuée au opérations discontinuées -de base et diluée		(0,00) \$	(0,07) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base et dilué)		232 359 833	206 590 087
Bénéfice net (perte) et bénéfice global (perte) attribuable à:			
Actionnaires de la Corporation		(1 959 244)	(11 456 223)
Intérêts minoritaires		3 628 636	(11 821 448)
		1 669 392	(23 277 671)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

États consolidés des variations en capitaux propres (Déficit)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Nombre d'actions ordinaires	Actions ordinaires	Surplus de capital	Souscription recevable	Obligation d'émettre des actions	Souscription reçu en avance	Reserve	Déficit cumulé	Capitaux propres (Déficit)	Intérêts minoritaires	Total Des capitaux propres (Déficit)
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde le 1^{er} janvier 2021	166 188 936	22 178 472	1 693 482	(575 000)	-	-	4 753 804	(28 030 430)	20 328	(6 190 442)	(6 170 114)
Actions émises contre espèces	34 656 523	17 448 853	-	(55 000)	-	-	340 434	-	17 734 287	-	17 734 287
Commission- en espèce	-	(640 734)	-	-	-	-	-	-	(640 734)	-	(640 734)
Commission- en bons de souscriptions	-	(511 780)	-	-	-	-	511 780	-	-	-	-
Actions émises- exercice de bons souscriptions	14 270 300	2 698 810	-	-	-	(231 250)	-	-	2 467 560	-	2 467 560
Actions émises- exercice d'options	3 670 000	396 500	-	(40 000)	-	-	-	-	356 500	-	356 500
Actions émises- conversion de dettes	3 962 878	2 632 425	-	-	-	-	-	-	2 632 425	-	2 632 425
Actions émises- acquisitions	1 100 000	527 000	-	-	-	-	-	-	527 000	-	527 000
Actions émises- règlement de dettes	1 672 291	266 392	-	-	-	-	-	-	266 392	-	266 392
Souscriptions reçues	-	-	-	140 000	-	231 250	-	-	371 250	-	371 250
Radiation de souscription recevable	-	-	-	435 000	-	-	-	-	435 000	-	435 000
Portion capitaux de la débenture convertible	-	-	2 857 852	-	-	-	4 334 315	-	7 192 167	-	7 192 167
Rémunérations fondés sur les actions	-	-	-	-	-	-	3 755 245	-	3 755 245	-	3 755 245
Contributions en capitaux par les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 937 530	2 937 530
Allocation de capitaux aux intérêts minoritaires	-	-	(1 893 460)	-	-	-	-	11 821 448	9 927 988	(9 927 988)	-
Perte nette des opérations poursuivies	-	-	-	-	-	-	-	(8 926 016)	(8 926 016)	-	(8 926 016)
Perte nette des opérations discontinuées	-	-	-	-	-	-	-	(14 351 655)	(14 351 655)	-	(14 351 655)
Solde le 31 mars 2022	225 520 928	44 995 938	2 657 874	(95 000)	-	-	13 695 578	(39 486 653)	21 767 737	(13 180 900)	8 586 837
Actions émises contre espèces	17 200 000	3 101 636	-	-	-	-	1 967 000	-	5 068 636	-	5 068 636
Commission- en espèce	-	(306 000)	-	-	-	-	-	-	(306 000)	-	(306 000)
Commission- en bons de souscriptions	-	(101 069)	-	-	-	-	101 069	-	-	-	-
Actions émises- exercice de bons de souscriptions	896 733	165 896	-	(3 895)	-	-	-	-	162 001	-	162 001
Actions émises- règlement de dettes	1 203 267	268 102	-	-	-	-	-	-	268 102	-	268 102
Souscriptions reçues	-	-	-	95 000	-	-	-	-	95 000	-	95 000
Portion capitaux des débentures convertibles	-	-	(3 365 280)	-	-	-	3 365 280	-	-	-	-
Intérêts sur règlement de dettes	-	-	-	-	227 150	-	-	-	227 150	-	227 150
Allocation de capitaux aux intérêts minoritaires	-	-	2 447 770	-	-	-	-	(3 628 636)	(1180 866)	1 180 866	-
Perte nette des opérations poursuivies	-	-	-	-	-	-	-	2 192 314	2 192 314	-	2 192 314
Perte nette des opérations discontinuées	-	-	-	-	-	-	-	(522 922)	(522 922)	-	(522 922)
Solde le 31 mars 2023	244 820 928	48 124 503	1 740 364	(3 895)	227 150	-	19 128 927	(40 644 505)	27 771 152	(12 000 034)	15 771 118

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

États consolidés des flux de trésorerie

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercice clos 31 mars 2023	15-mois clos 31 mars 2022
	\$	\$
Activités opérationnelles		
Bénéfice net (perte) et bénéfice global (perte) pour l'exercice	1 669 392	(23 277 671)
Éléments hors trésorerie		
Désactualisation et intérêt sur débenture convertible	1 574 129	2 370 806
Gain (perte) sur taux de change	(13 613)	(94 129)
Perte non réalisée sur vente de titres négociables	20 632	477 959
Perte sur la vente de titres négociables	-	23 755
Perte sur juste valeur des débentures convertibles	47 596	1 499 241
Gain sur règlement de dettes et autres	(7 966 523)	(4 491 806)
Gain sur radiation de charge à payer	(35)	(18 442)
Gain sur disposition d'actions de BWA, radiées précédemment	(57 000)	-
Provision pour créances douteuses	25 000	435 000
Rémunérations fondés sur les actions	-	3 755 245
Remboursement d'impôt	-	(68 618)
Gain sur technologie de récupération du lithium	-	(557 920)
Dépense de dépréciation	8 114	-
Dépréciation d'immobilisations incorporelles	446 400	-
Gain sur des opérations discontinuées	(7260)	-
Dépréciation du goodwill	-	13 320 813
	(4 253 168)	(6 625 767)
Variation nette du fonds de roulement		
Titres négociables	-	(115,157)
Frais payés d'avance	(356 585)	498 701
Comptes à recevoir	66 918	(846 817)
Billet à recevoir	-	(25 000)
Créditeurs et charges à payer	2 206 442	421 260
	1 916 775	(67 013)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(2 336 393)	(6 692 780)
Flux de trésorerie utilisé dans les opérations poursuivies	(2 112 764)	(5 538 770)
Flux de trésorerie utilisé dans les opérations discontinuées	(223 629)	(1 154 010)
Activités d'investissement		
Prospection et évaluation	(4 250 050)	(11 827 644)
Dépréciation sur projets	240 430	-
Acquisition de bâtiment et terrain	(258 694)	-
Acquisition d'équipement	(105 582)	-
Autres actifs et usines	(719 140)	-
Vente de titres négociables	-	(150 000)
Produit de la vente de titres négociables	-	126 421
Flux de trésorerie liés aux activités investissement	(5 093 036)	(11 851 223)
Flux de trésorerie liés aux investissement (opérations poursuivies)	(5 093 036)	(11 851 223)
Flux de trésorerie liés aux investissement (opérations discontinuées)	-	-
Activités de financement		
Encaissement lié à l'émission d'action (net)	4 762 637	16 753 119
Produit provenant de l'exercice de bons de souscription	162 001	2 393 422
Produit provenant de l'exercice d'options	-	356 500
Actions émises pour conversion de débenture	-	2 632 426
Souscription reçue	95 000	-
Prêt d'une partie apparentée	-	20 000
Flux de trésorerie provenant de activités de financement	5 019 638	22 155 467
Flux de trésorerie provenant de financement (opérations poursuivies)	5 019 638	22 155 467
Flux de trésorerie provenant de financement (opérations discontinuées)	-	-
Variation des flux de trésorerie	(2 409 791)	3 611 464
Trésorerie, début de l'exercice	3 937 083	325 619
Trésorerie, fin de l'exercice	1 527 292	3 937 083

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Information sur la Corporation et continuité d'exploitation

La Corporation Éco-Minière St-Georges a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 21 juin 2002. Les actions sont cotées en bourse sur le CSE (Bourse des Valeurs Canadiennes) sous le symbole SX, sur l'OTC aux États-Unis sous le symbole SXOOF et sur la Bourse de Francfort sous le symbole 85G1. L'adresse du siège social de la Corporation est le 2700-1000, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, QC H3A 3G4, Canada. La Corporation maintient un portefeuille diversifié de filiales complémentaires axées sur les minéraux critiques et stratégiques (MCS) et couvrant des activités clés allant de l'exploration minière à la récupération et à la valorisation des minéraux.

En mai 2018, la Corporation a signé un accord (" le plan d'arrangement ") prévoyant la scission de sa filiale ZeU Technologies Inc. (anciennement ZeU Crypto Networks Inc.) (" ZeU ") avec l'intention d'inscrire ZeU sur le CSE.

Le 24 décembre 2019, la bourse a accepté l'inscription de ZeU, et ses actions ont commencé à se négocier sur le CSE le 30 décembre 2019, sous le symbole " ZEU ". À la suite du plan d'arrangement, à compter du 24 décembre 2019, ZeU a cessé d'être une filiale en propriété exclusive de la Corporation. ZeU a distribué 11 098 074 de ses 20 000 000 d'actions aux actionnaires de la Corporation dans le cadre du plan d'arrangement. Au 31 mars 2023, la Corporation détenait 10 136 191 (2022 - 10 136 191) actions et le contrôle de facto de ZeU.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation, qui prévoit la poursuite des activités normales et la réalisation des actifs et l'acquittement des passifs dans le cours normal des affaires. Au 31 mars 2023, la Corporation n'avait pas encore atteint la rentabilité, avait un déficit accumulé de 41 445 897 \$ (2022- 39 486 653 \$), n'avait pas de revenus d'exploitation et avait un fonds de roulement déficitaire de 6 222 621 \$ (2022- 1 463 012 \$), des pertes récurrentes et pas de bénéfice d'exploitation. La capacité de la Corporation à poursuivre ses activités dépend donc de sa capacité à obtenir un financement. Si des capitaux supplémentaires ne sont pas levés, le principe de continuité d'exploitation pourrait ne pas être approprié, avec pour conséquence que la Corporation pourrait avoir à réaliser ses actifs et à éteindre ses passifs autrement que dans le cours normal de ses activités et à des montants différents de ceux indiqués dans les états financiers. Aucun ajustement n'a été effectué dans les états financiers consolidés pour tenir compte de ces circonstances.

Le recouvrement des montants indiqués pour les actifs de prospection et d'évaluation dépend de la découverte de réserves économiquement exploitables, du maintien de la participation de la Corporation dans les titres miniers sous-jacents, de la capacité de la Corporation à obtenir le financement nécessaire pour achever leur développement et d'une production rentable future ou du produit de la cession de ces actifs. Bien que la Corporation ait réussi dans le passé à obtenir des financements, rien ne garantit qu'elle sera en mesure d'obtenir des financements adéquats à l'avenir ou que ces financements seront disponibles à des conditions acceptables. Ces facteurs indiquent l'existence d'une incertitude significative qui peut jeter un doute important sur la capacité de la Corporation à poursuivre son activité.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Corporation ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière ("IFRS") publiées par l'*International Accounting Standards Board* ("IASB") et aux interprétations du Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière ("IFRIC").

La publication des états financiers consolidés de la Corporation a été autorisée par le conseil d'administration le 31 juillet 2023.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés au coût historique à l'exception de certains actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur comme l'exigent certaines normes IFRS.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige que la direction procède à certaines estimations comptables critiques. Elle doit également faire preuve de discernement dans l'application des méthodes comptables de la Corporation. Les domaines demandant un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou ceux dont les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers consolidés sont présentés dans la note 4.

c) Base de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la Corporation et des filiales contrôlées suivantes :

Name	Pays d'incorporation	Pourcentage détenu
Iceland Resources EHF ("Iceland Resources")	Islande	100%
Melmi ehf Iceland ("Melmi")	Islande	100%
ZeU Technologies Inc. ("ZeU")	Canada	27.3%
ZeUPay Inc. ("ZeUPay")	Canada	27.3%
ZeUPay AS	Norvège	27.3%
ZeU Gaming Inc. ("ZeU Gaming")	Canada	27.3%
Borealis Commodities Exchange ehf ("Borealis")	Islande	100%
Métallurgie St-Georges ("Métallurgie St-Georges")	Canada	100%
Corporation EVSX ("EVSX")	Canada	100%
Corporation H2SX ("H2SX")	Canada	100%

Toutes les transactions et tous les soldes entre sociétés, ainsi que les gains et pertes non réalisés résultant de transactions entre sociétés, sont éliminés lors de la consolidation. ZeU est consolidée en raison du fait que les administrateurs communs de St-Georges contrôlent les opérations de ZeU.

Pendant l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a discontinué les activités de ZeUPay AS (Note 7)

d) Devise fonctionnelle et de présentation

La devise fonctionnelle de la Corporation mère est le dollar canadien, qui est également la devise de présentation des états financiers consolidés. La devise fonctionnelle de la Corporation et de ses filiales est le dollar canadien, et la devise fonctionnelle de ses filiales, Iceland Resources EHF, Melmi ehf et Borealis Commodities Exchange ehf, est la couronne islandaise.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables

Normes, amendements et interprétations publiés et non adoptés

Les normes comptables futures suivantes peuvent inclure les éléments ci-dessous, qui, selon nous, ne sont pas susceptibles d'avoir un impact significatif sur les états financiers futurs :

IAS 1, Présentation des états financiers énonce les dispositions générales relatives aux états financiers, y compris des lignes directrices concernant leur structure et les dispositions minimales en matière de contenu, et présente les concepts généraux comme la continuité de l'exploitation, la comptabilité d'exercice et la différence entre courant et non courant.

IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs exige la conformité à toute IFRS s'appliquant spécifiquement à une transaction, un autre événement ou une condition et fournit des indications pour l'élaboration de méthodes comptables pour d'autres éléments qui donnent lieu à des informations pertinentes et fiables.

IFRS 10, États financiers consolidés, renferme les exigences sur la préparation et la présentation des états financiers consolidés et exige qu'une entité consolide les entités qu'elle contrôle.

IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises fournit des directives sur l'application, sauf dans certaines circonstances limitées, de la méthode de la mise en équivalence aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités est une norme consolidée sur les informations à fournir qui exige la présentation d'une vaste gamme d'informations sur les intérêts détenus par une entité dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées.

Les transactions en devises étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle en appliquant les taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de fin de l'exercice sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de clôture. Les éléments non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les différences de change résultant de la reconversion sont comptabilisées dans l'état consolidé des pertes et du résultat global.

Les normes comptables ci-dessous ont été appliqués de manière constante à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés.

a) Projets miniers et dépenses de prospection et d'évaluation reportées

Coûts de pré-exploration

Les frais de pré-exploration sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Dépenses de prospection et d'évaluation

Une fois que le droit légal d'explorer un projet a été acquis, les coûts directement liés aux dépenses de prospection et d'évaluation sont comptabilisés et capitalisés, en plus des coûts d'acquisition. Ces dépenses directes comprennent des coûts tels que les matériaux utilisés, les travaux de reconnaissance, les frais de forage, les paiements effectués aux entrepreneurs et la dépréciation des installations et équipements au cours de la phase de prospection. Les coûts qui ne sont pas directement attribuables aux activités de prospection et d'évaluation, y compris les frais généraux d'administration, sont passés en charges dans l'année au cours de laquelle ils surviennent. Les crédits d'impôt et les

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Projets miniers et dépenses de prospection et d'évaluation reportées

droits miniers sont appliqués pour réduire les dépenses de prospection et d'évaluation au cours de l'exercice où ils sont constatés.

La Corporation peut occasionnellement conclure des accords d'option en vertu desquels la Corporation transfère une partie d'un projet minier, en contrepartie d'un engagement du bénéficiaire du transfert à prendre en charge certaines dépenses de prospection et d'évaluation qui auraient autrement été engagées par la Corporation. La Corporation ne comptabilise pas les dépenses effectuées par le partenaire en son nom. Tout montant en espèces reçu dans le cadre de l'accord est porté au crédit des coûts précédemment capitalisés pour le projet minier cédé par la Corporation, l'excédent étant comptabilisé comme une plus-value de cession.

Lorsqu'un projet est considéré comme n'ayant plus de perspectives commercialement viables pour la Corporation, les dépenses de prospection et d'évaluation relatives à ce projet sont considérées comme dépréciées. En conséquence, ces dépenses, qui dépassent les recouvrements estimés, sont passées par pertes et profits dans les bilans consolidés des pertes nettes et des pertes globales.

La Corporation évalue la dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation lorsque des faits et des circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif pourrait être supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif moins les coûts de vente et la valeur d'usage.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources minérales ont été déterminées, le projet est considéré comme une mine en cours de développement et est classée dans les "mines en construction". Les actifs de prospection et d'évaluation sont également soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les projets en développement. Les dépenses de prospection et d'évaluation minières sont classées en tant qu'immobilisations incorporelles.

b) Dépréciation d'actifs non financiers

Les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie économique indéfinie sont effectués chaque année à la fin de l'exercice financier. Les autres actifs non financiers, y compris les actifs de prospection et d'évaluation, sont soumis à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif, celle-ci est déprécié en conséquence.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, le test de dépréciation est effectué sur l'unité génératrice de trésorerie de l'actif, qui est le groupe d'actifs le plus bas auquel l'actif appartient et pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément et largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs. Une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net, sauf dans la mesure où elle annule des gains précédemment comptabilisés dans le cumul des autres éléments du bilan global.

c) Classification des devises numériques comme actifs courants

La Corporation a déterminé que les devises numériques sont des immobilisations incorporelles selon l'IAS 38 Immobilisations incorporelles, qui sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. La Corporation a classé les devises numériques en tant qu'actifs courants si, selon l'évaluation de la direction, les devises numériques détenues sont considérées comme des produits, s'il existe un marché liquide sur lequel la Corporation peut vendre une partie de ses avoirs et si la Corporation est en mesure de vendre une partie de ses devises numériques dans un avenir proche afin de générer un bénéfice grâce aux fluctuations des prix. Les devises numériques qui ne sont pas classées comme des actifs à court terme sont classées comme des actifs à long terme.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les devises numériques sont initialement enregistrées dans les bilans consolidés de la situation financière à leur coût à la date d'acquisition et ne sont réévaluées à chaque date de clôture que si ces actifs sont négociés sur un marché actif. Les devises numériques qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont comptabilisées au coût historique. Les pertes de réévaluation, ainsi que les gains ou pertes réalisés sur la vente de devises numériques, sont inclus dans les bilan consolidé des pertes et du résultat global. Les gains de réévaluation non réalisés, pour les devises numériques qui sont négociées sur un marché actif, au-delà de leur juste valeur initiale, sont inclus dans les autres éléments du résultat global.

La Corporation détient actuellement des devises numériques qui ne sont pas négociées sur un marché actif réglementé et les a donc évaluées à nil \$ (2022- nil \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Instruments financiers

Classification

La Corporation classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. La Corporation détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. La classification des instruments de dette est déterminée par le modèle économique de la Corporation pour la gestion des actifs financiers et par les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les autres instruments de capitaux propres, la Corporation peut, le jour de l'acquisition, faire le choix irrévocable (à l'égard d'un instrument à la fois) de les désigner comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'ils doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (comme les instruments détenus à des fins de transaction ou les dérivés) ou si l'entreprise a choisi de les évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La trésorerie, les billet recevables, les titres négociables, les prêts des parties apparentées, les débetures convertibles d'investissement, certaines débetures convertibles, les dettes due sur demande et les dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les billets payables sur demande et certaines débetures convertibles sont classés au coût amorti.

Évaluation

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs et passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus ou moins les coûts de transaction, respectivement, et sont ensuite comptabilisés au coût amorti moins toute dépréciation.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement enregistrés à leur juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans les bilans consolidés des pertes globales. Les gains et pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans les bilans consolidés des pertes et du résultat global au cours de la période où ils surviennent. Lorsque la direction a choisi de comptabiliser un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, tout changement associé au risque de crédit propre à la Corporation sera comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Ces actifs sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les gains et pertes de taux de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat net. Les autres

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et pertes accumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat net.

Investissement en capitaux-propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Ces actifs sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en tant que produits dans le compte de résultat net, sauf si le dividende représente clairement un recouvrement d'une partie du coût de l'investissement. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés dans le compte de résultat net.

Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

La norme IFRS 9 exige l'utilisation d'un modèle de pertes de crédit attendues pour les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti afin de comptabiliser les pertes de crédit attendues à chaque date de clôture pour refléter les changements du risque de crédit.

À chaque date de clôture, la corporation évalue la provision pour pertes de l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie si le risque de crédit de l'actif financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, l'actif financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, la Corporation évalue la provision pour pertes de l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur douze mois. La Corporation doit comptabiliser dans le bilan des pertes et du résultat global, en tant que gain ou perte de valeur, le montant des pertes de crédit attendues (ou de la reprise) qui est nécessaire pour ajuster la provision pour pertes à la date de clôture au montant qui doit être comptabilisé.

Décomptabilisation

Actifs financiers

La Corporation décomptabilise les actifs financiers uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers expirent ou lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété à une autre entité. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans les bilans consolidés des pertes et du résultat global.

Passifs financiers

La Corporation décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent. La Corporation décomptabilise également un passif financier lorsque les conditions du passif sont modifiées de telle sorte que les conditions et/ou les flux de trésorerie de l'instrument modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier fondé sur les conditions modifiées est comptabilisé à sa juste valeur. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans le bilan consolidé des pertes et des profits.

Autres passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme autres passifs financiers, en fonction de l'objectif pour lequel le passif a été contracté, et comprennent les dettes commerciales et les charges à payer, les dettes payable-sur-demande et certaines débetures convertibles. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement imputables à l'émission de l'instrument, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode garantit que toute charge d'intérêt sur la période de remboursement est à un taux constant sur le solde du passif comptabilisé dans l'état de la situation financière. Dans ce contexte, les charges d'intérêt comprennent les coûts de transaction initiaux et les primes payables lors du remboursement, ainsi que tout intérêt ou coupon payable pendant que le passif est en cours. Cette catégorie comprend les comptes créditeurs et les charges à payer, certaines obligations convertibles et les dettes payable-sur-demande.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de devises numériques. Si les devises numériques sont négociées sur un marché actif, l'entreprise les comptabilise initialement à leur coût à la date d'acquisition et les réévalue à chaque période de référence à leur juste valeur en vertu de l'IAS 38. Selon le modèle de réévaluation, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût lors de leur comptabilisation initiale, puis réévaluées à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les augmentations de réévaluation non réalisées supérieures au coût initial ou à la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de réévaluation, ainsi que les gains ou pertes réalisés sur la vente de monnaies numériques, sont inclus dans les états de la perte nette et de la perte globale.

Pour les monnaies numériques qui ne sont pas négociées sur un marché actif, la Corporation comptabilise initialement les devises numériques à leur coût à la date d'acquisition et ces monnaies numériques ne sont pas évaluées ultérieurement à leur juste valeur. À chaque date de clôture, la Corporation évalue si les devises numériques comptabilisées au coût sont dépréciées et enregistre une perte si une dépréciation existe à la date de clôture.

Les immobilisations incorporelles comprennent également des logiciels et des listes de clients acquis à travers Prego. Il s'agit d'actifs indéfinis sans date d'expiration qui sont soumis à un test de dépréciation annuel, toute dépréciation étant comptabilisée comme une perte.

f) Recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Une immobilisation incorporelle générée en interne et résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, tous les éléments suivants ont été démontrés:

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle afin qu'elle soit disponible pour être utilisée ou vendue ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres adéquates pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- la capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initialement comptabilisé pour les immobilisations incorporelles générées en interne est la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle l'immobilisation incorporelle répond pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées dans les pertes de l'exercice au cours de laquelle elles ont été encourues.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, de la même manière que les immobilisations incorporelles acquises séparément. Aux 31 mars 2023 et 2022, la Corporation n'avait pas comptabilisé d'immobilisations incorporelles générées en interne et avait enregistré tous les montants encourus en tant que frais de recherche.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Comptabilisation des revenus

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Corporation et que les produits peuvent être mesurés de manière fiable, indépendamment du moment où le paiement est effectué. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, en tenant compte des conditions de paiement définies contractuellement et à l'exclusion des taxes ou droits perçus pour le compte du gouvernement. La Corporation fournit également des services de conseil pour personnaliser ses produits sur une base contractuelle. Les services sont fournis à la fois sur la base du temps et du matériel et sur la base d'un tarif fixe. Le chiffre d'affaires relatif aux contrats en régie est comptabilisé au fur et à mesure que les services sont fournis. Les recettes provenant des services fournis sur la base de contrats à honoraires fixes sont comptabilisées selon les termes du contrat, en fonction de la date à laquelle les services ont été fournis et acceptés par le client. Les recettes provenant de la vente de biens sont comptabilisées lorsque les biens ont été livrés et que le titre de propriété a été transféré. Aucun produit n'est comptabilisé s'il existe des incertitudes significatives concernant le recouvrement du montant dû, les coûts associés ou le retour éventuel des marchandises.

h) Débentures convertibles

Les débentures convertibles émises en échange d'espèces sont comptabilisées au coût amorti et comptabilisées comme un instrument financier hybride avec des composantes distinctes de dette et de passif dérivé. Le passif dérivé est comptabilisé à sa juste valeur et déduit de la valeur nominale de la dette pour obtenir la composante passif, qui sera augmentée à la valeur nominale sur la durée de vie de l'obligation. Le passif dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque exercice postérieure à la comptabilisation initiale. Les obligations convertibles émises en contrepartie de biens et de services sont comptabilisées comme des paiements fondés sur des actions en vertu de la norme IFRS 2. Lors de la création, la juste valeur de la composante dette est estimée et comptabilisée en tant que passif, et la juste valeur de l'option de conversion est déterminée et comptabilisée soit en tant que passif, soit en tant que capitaux propres et affectée à l'excédent de capital.

La valeur comptable des débentures convertibles évaluées au coût amorti sera augmentée à la valeur nominale sur la durée de vie de la débenture. La valeur comptable des débentures convertibles évaluées à la juste valeur est déterminée à chaque date de clôture et les variations de la juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat net.

Toute partie des capitaux propres décomptabilisée lors du règlement sera transférée au surplus d'apport.

i) Crédits d'impôt et droits miniers

Le gouvernement du Québec offre un crédit remboursable non imposable de 16 % pour les pertes afin d'aider les exploitants à assumer les coûts de prospection, d'évaluation des gisements minéraux et de développement minier en remboursant une partie des dépenses admissibles engagées. Ce crédit est basé sur le moindre des deux montants suivants :

- le montant de la perte annuelle ; et
- 50 % des dépenses admissibles de prospection, d'évaluation de gisements minéraux et de développement minier, réduites des crédits d'impôt relatifs aux ressources.

Le gouvernement du Québec offre également aux entreprises qui ont des établissements et qui exercent des activités au Québec un crédit d'impôt remboursable de 28 % sur les dépenses de prospection admissibles. Les crédits d'impôt et les droits miniers, qui sont obtenus à la suite de dépenses de prospection minière admissibles, sont comptabilisés lorsque les dépenses de prospection sont engagées et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Ils sont appliqués en réduction des dépenses de prospection minière connexes au cours de la période où ils sont enregistrés.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

**Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)**

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Impôts sur le revenu

La charge d'impôt sur le revenu comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils sont liés à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les impôts sur le revenu courant sont comptabilisés pour estimer les impôts à payer ou à recevoir sur le revenu ou la perte imposable de l'année en cours et pour tout ajustement des impôts sur le revenu à payer pour des années précédentes. Les impôts sur le revenu sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif diffère de sa base fiscale, à l'exception des différences temporelles imposables résultant de la comptabilisation initiale du goodwill et des différences temporelles résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni la comptabilité ni le bénéfice ou la perte imposable.

La comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt et les différences temporaires déductibles est limitée aux cas où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels l'actif d'impôt différé pourra être imputé. À la fin de chaque exercice, la Corporation réévalue les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Elle comptabilise un actif d'impôt différé non comptabilisé précédemment dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

k) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la somme des contreparties transférées, évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts d'acquisition encourus sont comptabilisés en charges.

Les acquisitions qui ne répondent pas à la définition d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées comme des acquisitions d'actifs. La contrepartie versée pour une acquisition d'actifs est affectée aux différents actifs identifiables acquis et aux passifs repris sur la base de leur juste valeur relative. Les acquisitions d'actifs ne donnent pas lieu à un goodwill.

l) Goodwill

Le goodwill est initialement évalué au coût, c'est-à-dire à l'excédent de la contrepartie transférée sur les actifs nets identifiables et les passifs assumés. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué des éventuelles pertes de valeur. Pour les tests de dépréciation, le goodwill acquis est affecté aux unités individuelles qui devraient bénéficier de l'acquisition, qu'elles soient ou non affectées à ces unités individuelles.

m) Résultat global

Les autres éléments du résultat global correspondent à la variation des capitaux propres résultant de transactions et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les actionnaires. Il s'agit d'éléments comptabilisés dans le résultat global mais exclus du résultat net calculé conformément aux IFRS.

n) Provisions

Des provisions sont comptabilisées si, à la suite d'un événement passé, l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, qui peut être estimée de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt correspondant à la valeur temporelle de l'argent et aux risques spécifiques au passif.

3. Principales méthodes comptables (suite)

0) Capital social

Les instruments de capitaux propres sont des contrats qui confèrent un intérêt résiduel dans l'actif net de l'entreprise. Les instruments financiers émis par la Corporation sont classés en tant que capitaux propres uniquement dans la mesure où ils ne répondent pas à la définition d'un passif financier ou d'un actif financier. Les actions ordinaires, les actions privilégiées, les bons de souscription et les actions accréditatives sont classés comme instruments de capitaux propres.

Les coûts différentiels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont présentés dans les capitaux propres en tant que déduction, nette d'impôt, du produit de l'émission.

Actions accréditatives

La Corporation peut, de temps à autre, émettre des actions accréditatives pour financer une partie importante de son programme de prospection. Selon les termes des accords d'actions accréditatives, ces actions transfèrent la déductibilité fiscale des dépenses de ressources admissibles aux investisseurs. Lors de l'émission, la Corporation divise l'action accréditative en i) une prime d'action accréditative, égale à la prime estimée, s'il y a lieu, les investisseurs paient pour la caractéristique accréditative, qui est comptabilisée comme un passif, et ii) le capital social.

Lorsque les dépenses sont engagées, la corporation décomptabilise le passif et comptabilise un passif d'impôt différé pour le montant de la réduction d'impôt à laquelle elle a renoncé en faveur des actionnaires. La prime est comptabilisée en tant qu'autre revenu et l'impôt différé correspondant est comptabilisé en tant que provision fiscale.

Le produit de l'émission d'actions accréditatives ne peut être utilisé que pour des dépenses de prospection de projets miniers canadiens au cours d'une période de deux ans. La partie du produit reçue mais non encore dépensée à la fin de l'année de déclaration de la Corporation est présentée séparément en tant que produit de l'action accréditative.

La Corporation peut également être assujettie à l'impôt de la partie XII.6 sur le produit des actions accréditatives auquel elle a renoncé en vertu de la méthode rétrospective, conformément à la réglementation du gouvernement du Canada sur les actions accréditatives. Le cas échéant, cet impôt est comptabilisé comme une charge financière jusqu'à ce qu'il soit payé.

p) Paiements fondés sur des actions

Lorsque des options réglées en capitaux propres sont attribuées à des salariés, la juste valeur des options à la date d'attribution est imputée dans l'état consolidé des pertes et des pertes globales sur la période d'acquisition des droits. Les conditions d'acquisition liées à la performance sont prises en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue à chaque date de clôture, de sorte qu'en fin de compte, le montant cumulé comptabilisé sur la période d'acquisition est basé sur le nombre d'options qui seront finalement acquises. Les conditions de non-acquisition des droits et les conditions d'acquisition des droits sur le marché sont prises en compte dans la juste valeur des options octroyées. Tant que toutes les autres conditions d'acquisition sont remplies, une charge est comptabilisée, que ces conditions d'acquisition soient remplies ou non. La charge cumulée n'est pas ajustée pour tenir compte de la non-réalisation d'une condition d'acquisition de marché ou lorsqu'une condition de non-acquisition n'est pas satisfaite.

Lorsque les conditions des options sont modifiées avant leur acquisition, l'augmentation de la juste valeur des options, mesurée immédiatement avant et après la modification, est également imputée à l'état consolidé des pertes et des pertes globales sur la période d'acquisition restante.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

p) Paiements fondés sur des actions (suite)

Lorsque des instruments de capitaux propres sont attribués aux employés, ils sont comptabilisés à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres attribué à la date d'attribution. La juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée dans le résultat global sur la période d'acquisition des droits, décrite comme la période au cours de laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits doivent être remplies.

Lorsque des instruments de capitaux propres sont octroyés à des non-salariés, ils sont comptabilisés à la juste valeur des biens ou services reçus dans l'état consolidé des pertes et des pertes globales. Les options ou les bons de souscription accordés dans le cadre de l'émission d'actions sont comptabilisés en tant que réduction du capital social.

Lorsque la valeur des biens ou services reçus en échange du paiement fondé sur des actions ne peut être estimée de manière fiable, la juste valeur est mesurée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

Tous les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les réserves jusqu'à ce qu'ils soient exercés. Lors de l'exercice, les actions sont émises à partir du trésor et le montant reflété dans les réserves est crédité au capital social, ajusté pour toute considération payée.

Lorsqu'un octroi d'options est annulé ou réglé pendant la période d'acquisition, à l'exclusion des déchéances lorsque les conditions d'acquisition ne sont pas remplies, la Corporation comptabilise immédiatement l'annulation comme une accélération de l'acquisition et comptabilise le montant qui aurait autrement été comptabilisé pour les services reçus sur le reste de la période d'acquisition. Tout paiement effectué à l'employé lors de l'annulation est comptabilisé comme le rachat d'une participation, sauf dans la mesure où le paiement excède la juste valeur de l'instrument de capitaux propres attribué, évaluée à la date de rachat. S'il y a un excédent, il est comptabilisé comme une charge.

q) Bénéfice ou perte par action

La perte de base par action est calculée en divisant le bénéfice net ou la perte nette applicable aux actions ordinaires de la Corporation par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'année concernée.

La perte diluée par action ordinaire est calculée en divisant le bénéfice net ou la perte nette applicable aux actions ordinaires par la somme du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation et de toutes les actions ordinaires supplémentaires qui auraient été en circulation si les instruments potentiellement dilutifs avaient été convertis.

r) Disposition de réhabilitation

La Corporation est assujettie à diverses lois et réglementations gouvernementales relatives aux perturbations environnementales causées par les activités de prospection et d'évaluation. La Corporation comptabilise la valeur actualisée des coûts estimés des obligations juridiques et implicites nécessaires pour restaurer les sites de prospection au cours de la période au cours de laquelle l'obligation est contractée. La nature des activités de réhabilitation comprend la restauration, la remise en état et la re-végétation des sites d'exploration touchés.

La provision pour réhabilitation survient généralement lorsque la perturbation de l'environnement est soumise aux lois et réglementations gouvernementales. Lorsque le passif est comptabilisé, la valeur actualisée des coûts estimés est capitalisée en augmentant la valeur comptable des actifs miniers connexes. Au fil du temps, le passif actualisé est augmenté des variations de la valeur actuelle en fonction des taux d'actualisation actuels du marché et des risques spécifiques au passif.

Les perturbations environnementales supplémentaires ou les modifications des coûts de réhabilitation seront comptabilisées comme des ajouts aux actifs et passifs de réhabilitation correspondants dans la période au cours de laquelle elles se produisent. Au 31 mars 2022 et 2023, aucune provision pour réhabilitation n'a été comptabilisée.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

s) Les redevances de fonderie net (NSR)

Les NSR ne doivent généralement pas être comptabilisées lors de l'acquisition du projet minier puisqu'elles sont considérées comme un passif éventuel. Les redevances ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont probables et peuvent être mesurées avec une fiabilité suffisante.

t) Contrats de location

Avec prise d'effet le 1er janvier 2019, la Corporation a adopté la norme IFRS 16 – Contrats de location. La norme introduit un modèle comptable pour le preneur unique et impose au preneur de comptabiliser les actifs et les passifs pour tous les contrats de location d'une durée supérieure à 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur. Un preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et un passif de location. L'adoption de la norme IFRS 16 n'a eu aucune incidence sur les états financiers puisque la Corporation n'avait aucun contrat de location au 1er janvier 2019. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Corporation a conclu un bail en Islande (Note 20). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a conclu un contrat de location en Ontario (Canada) (note 20). L'actif lié au droit d'utilisation et les obligations locatives ont été présentés dans les états consolidés de la situation financière.

u) Participation mise en équivalence

Les participations mises en équivalence sont les entités dans lesquelles la Corporation exerce une influence notable, mais n'a pas le contrôle sur les politiques financières et opérationnelles des entités détenues. L'influence notable est présumée exister lorsque la Corporation détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une autre entité. Les entités en partenariat sont celles sur lesquelles la Corporation exerce un contrôle conjoint, établi par accord contractuel et nécessitant le consentement unanime pour les décisions stratégiques, financières et opérationnelles. Les coentreprises sont des partenariats dans lesquels les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entité et ont des droits sur l'actif net de l'entité.

Les investissements dans des entités associées et des partenariats sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, selon laquelle le coût initial de l'investissement est ajusté en fonction de la quote-part de la Corporation dans les bénéfices ou les pertes moins les dividendes depuis l'acquisition d'une influence notable. Lorsque les pertes nettes cumulées d'un placement comptabilisé à la valeur de consolidation dépassent sa valeur comptable, le solde du placement est réduit à nil \$ et les pertes supplémentaires ne sont pas provisionnées à moins que la Corporation ne s'engage à fournir un autre soutien financier à l'entité émettrice. La Corporation recommence à comptabiliser sa part de bénéfice (perte) de l'investissement lorsque l'entité déclare ultérieurement un bénéfice net et que la part de la Corporation de ce bénéfice net dépasse la part des pertes nettes non comptabilisées au cours de la période où la méthode de la mise en équivalence a été suspendue.

Les profits ou les pertes résultant de transactions entre la Corporation et ses entités associées sont éliminés à hauteur de la participation dans l'entité associée. La Corporation détermine à chaque date de clôture s'il existe une indication objective que les participations dans les entités associées se sont dépréciées. Les états financiers des entités associées sont préparés pour la même période de déclaration que la Corporation. Le cas échéant, des ajustements sont effectués pour aligner les politiques comptables des entités associées sur celles de la Corporation.

La Corporation a comptabilisé l'entité suivante selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'en janvier 2020, après quoi la Corporation a perdu son influence notable. À compter de janvier 2020, la Corporation comptabilise les actions de BWA Group PLC à la juste valeur par le biais du résultat net

	Participation détenue	Juridiction
BWA Group PLC ("BWA")	0.65 %	Royaume-Uni

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Jugements et estimations comptables déterminants

La Corporation fait des estimations et des hypothèses sur l'avenir qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués sur la base de l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les attentes d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. À l'avenir, l'expérience réelle pourrait différer de ces estimations et hypothèses.

L'effet d'un changement d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective en l'incluant dans le résultat global de l'année du changement, si le changement n'affecte que cette année-là, ou de l'année du changement et des années futures, si le changement affecte les deux.

Les informations sur les jugements déterminants dans l'application des méthodes comptables qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice suivant sont présentées ci-dessous :

a) Jugements

i) Dépenses de prospection et d'évaluation

L'application de la politique comptable de la Corporation pour les dépenses de prospection et d'évaluation nécessite du jugement pour déterminer s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Corporation, qui peuvent être basés sur des hypothèses concernant des événements ou circonstances futurs. Les estimations et les hypothèses formulées peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses, des informations deviennent disponibles suggérant que le recouvrement des dépenses est peu probable, le montant capitalisé est annulé dans le résultat net de l'année où les nouvelles informations deviennent disponibles.

ii) Continuité d'exploitation

La direction a évalué la capacité de la Corporation à poursuivre ses activités et est convaincue que la Corporation dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Les facteurs pris en compte par la direction sont présentés à la note 1.

iii) Impôts

Un jugement important est requis pour déterminer la provision pour impôts sur les bénéfices. Il existe de nombreuses transactions et calculs effectués dans le cours normal des affaires pour lesquels la détermination fiscale finale est incertaine. La Corporation comptabilise les passifs et les éventualités pour les problèmes de vérification fiscale anticipé sur la base de la compréhension actuelle de la législation fiscale de la Corporation. Pour les questions où il est probable qu'un ajustement sera effectué, la Corporation comptabilise sa meilleure estimation de l'impôt à payer, y compris les intérêts et les pénalités connexes, dans la provision pour impôts courants. La direction estime qu'elle a suffisamment fait de provision pour l'issue probable de ces affaires ; cependant, le résultat final peut aboutir à un résultat sensiblement différent du montant inclus dans les dettes fiscales.

En outre, la Corporation comptabilise des actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales reportées dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel une différence temporelle déductible pourra être imputée. Cela est réputé être le cas lorsqu'il existe suffisamment de différences temporelles imposables relatives à la même autorité fiscale et à la même entité imposable, qui devraient s'inverser au cours de la même année que l'inversion attendue de la différence temporelle déductible, ou au cours des années sur lesquelles une perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé peut être reportée en arrière ou en avant. Toutefois, l'utilisation des pertes fiscales dépend également de la capacité de l'entité à satisfaire certains critères au moment de la récupération des pertes.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Jugements et estimations comptables déterminants (suite)

b) Estimations

i) Titres des projets miniers

Bien que la Corporation ait pris des mesures pour vérifier les titres des projets miniers dans lesquels elle a un intérêt, ces procédures ne garantissent pas le titre de la Corporation. Ces projets peuvent faire l'objet d'accords ou de transferts préalables, et le titre peut être affecté par des défauts non détectés.

ii) Actifs digitaux – Évaluation et dépréciation

Le jugement et l'estimation sont nécessaires dans l'évaluation et la dépréciation des devises numériques qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs réglementés. La direction utilise toutes les données possibles pour déterminer si les devises numériques sont dépréciées. Le jugement est également requis pour déterminer si une devise numérique est négociée sur un marché actif.

iii) Transactions en paiement fondées sur des actions

La Corporation évalue le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés en référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils sont attribués. L'estimation de la juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions nécessite de déterminer le modèle d'évaluation le plus approprié, qui dépend des termes et conditions de l'attribution. Cette estimation nécessite également de déterminer les données les plus appropriées pour le modèle d'évaluation, y compris la durée de vie prévue de l'option, la volatilité et le rendement du dividende et de formuler des hypothèses à leur sujet.

iv) Provisions et éventualités

Le montant comptabilisé comme provision, y compris les risques ou obligations juridiques, contractuels, implicites et autres, est la meilleure estimation de la considération nécessaire pour régler le passif connexe, y compris les charges d'intérêts connexes, en tenant compte des risques et incertitudes entourant l'obligation. De plus, les éventualités ne seront résolues que lorsqu'un ou plusieurs événements futurs se produiront ou ne se produiront pas. Par conséquent, l'évaluation des éventualités implique intrinsèquement l'exercice d'un jugement important et des estimations de l'issue d'événements futurs. La Corporation évalue ses passifs et éventualités sur la base des meilleures données disponibles, des lois fiscales pertinentes et d'autres exigences appropriées.

v) Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

Les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation lorsque les faits et circonstances suggèrent que leur valeur comptable pourrait excéder la valeur recouvrable. Lorsque des faits et des circonstances suggèrent que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable, la Corporation doit évaluer, présenter et divulguer toute perte de valeur en résultant. Les indications de dépréciation, ainsi que l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs de prospection et d'évaluation, nécessitent un jugement important. La direction tient compte de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, les ressources financières et humaines disponibles, les budgets de prospection prévus, l'importance et les résultats des travaux de prospection effectués antérieurement, les tendances industrielles et économiques et le prix des minéraux.

vi) Évaluation des crédits d'impôt liés aux ressources et des crédits d'impôt miniers

Le crédit d'impôt lié aux ressources et le crédit d'impôt minier pour les périodes en cours et antérieures sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des autorités fiscales en utilisant les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou pratiquement adoptés à la date de l'état de la situation financière. Des incertitudes existent quant à l'interprétation des réglementations fiscales pour lesquelles certaines dépenses pourraient être refusées par les autorités fiscales dans le calcul des crédits, ainsi qu'au montant et au moment de leur perception.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le calcul des crédits de la Corporation implique nécessairement un certain degré d'estimation et de jugement à l'égard de certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être définitivement déterminé qu'après réception des avis d'imposition et des paiements de l'autorité fiscale compétente. L'écart entre les résultats réels suite à la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourrait nécessiter des ajustements au crédit d'impôt lié aux ressources et au crédit d'impôt minier, aux actifs de prospection et d'évaluation et à la charge d'impôts sur les bénéfices au cours de périodes futures.

Les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont tirés de la meilleure estimation de la Corporation et du jugement de la direction, tel que décrit ci-dessus. Toutefois, l'incertitude inhérente à l'issue de ces éléments signifie que la résolution éventuelle pourrait différer des estimations comptables et donc avoir un impact sur la situation financière de la Corporation et ses flux de trésorerie.

5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de devises numériques. Les devises numériques font généralement partie d'un système décentralisé d'enregistrement des transactions et d'émission de nouvelles unités et s'appuient sur la cryptographie pour sécuriser ses transactions, contrôler la création d'unités supplémentaires et vérifier le transfert d'actifs. Avec l'acquisition de ZeUPay AS par ZeU, la Corporation a acquis \$ 1 309 142 immobilisations incorporelles. Toutefois, au cours des quinze mois clos le 31 mars 2022, la Corporation a déterminé que les actifs étaient dépréciés et les a ramenés à 446 400 \$ d'immobilisations incorporelles, qui ne comprend plus que le logiciel et les listes de clients acquis, tous deux ayant une durée de vie indéterminée. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a déprécié le solde de 446 400 dollars d'immobilisations incorporelles, car elle a cessé ses activités dans la région (note 7).

Tokens Kamari

En novembre 2019, la Corporation a reçu 24 000 000 tokens Kamari en contrepartie de l'émission de 7 834 000 \$ en débentures convertibles. À la date d'émission, la juste valeur des tokens Kamari a été déterminée à 24 268 723 \$. Les tokens Kamari ne se négocient actuellement sur aucune bourse et, par conséquent, il n'existe aucune preuve objective permettant de déterminer leur juste valeur au 31 décembre 2020 ou aux 31 mars 2022 et 2023. Par conséquent, la Corporation a réduit leur valeur à nil \$ et a enregistré une dépréciation de 6 881 396 \$ dans l'état des pertes et des pertes globales au 31 décembre 2020.

La continuité des tokens Kamari est la suivante :

	Nombre de Tokens Kamari	Tokens Kamari \$
Solde le 31 décembre 2020	24 000 000	-
Règlement de 1 161 834 \$ de débentures convertibles de Kamari le 31 mars 2021	(3 366 564)	-
Règlement de 3 815 806 \$ de débentures convertibles de Kamari le 21 mars 2022	(15 338 551)	-
Solde le 31 mars 2022 et 2023	5 294 885	-

Au 31 mars 2023, la Corporation détenait 5 294 885 (2022 - 5 294 885) tokens Kamari. Les 24 000 000 tokens Kamari reçus en contrepartie de la débenture convertible d'une valeur nominale de 7 834 000 \$ sont soumis aux restrictions de transfert volontaire suivantes sans le consentement écrit préalable de Kamari : (i) sur toute période d'un mois, le transfert, directement ou indirectement, est limité à 1/30e du nombre total de tokens Kamari formant la contrepartie ; et (ii) dans une même journée, toute vente sur un marché est limitée à 5 % du volume total de tokens Kamari échangés. Au 31 mars 2023, 5 294 885 (2022 - 3 694 885) tokens Kamari étaient disponibles pour disposition ou transfert.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Étant donné que la Corporation a le droit contractuel de rembourser la débenture et les intérêts courus à l'aide de tokens Kamari à la valeur du marché, le 31 mars 2021, la Corporation a remboursé 500 000 \$ de la débenture convertible de Kamari plus 661 834 \$ d'intérêts courus en transférant 3 366 564 tokens Kamari au détenteur de la débenture. La Corporation a enregistré un gain de 1 099 818 \$ sur le règlement de la dette dans l'état des pertes et des pertes globales au 31 mars 2021.

Le 21 mars 2022, la Corporation a remboursé la débenture convertible Kamari restante de 3 417 000 \$ plus 398 806 \$ d'intérêts courus en transférant 15 338 551 tokens Kamari au détenteur de la débenture. La Corporation a enregistré un gain de 3 391 988 \$ sur le règlement de la dette dans l'état des pertes et des pertes globales 31 mars 2022.

6. Actifs de prospection et d'évaluation

	Projet Julie	Projet Le Royal	Projet Manicouagan	Projet Villebon	Projet Notre-Dame	Projets en Islande	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2020	-	234 852	303 466	-	-	2 762 620	3 300 938
Frais d'acquisition	82 427	220	500 000	-	3 584	-	586 231
Renouvellement	18 978	670	37 301	1 610	-	-	58 559
Prospection	3 377 492	3 762	7 293 842	-	101 369	933 389	11 709 854
31 mars 2022	3 478 897	239 504	8 134 609	1 610	104 953	3 696 009	15 655 582
Frais d'acquisition	-	-	8 640	8 594	-	-	17 234
Renouvellement	206	344	12 000	146	-	-	12 696
Prospection	14 564	-	3 761 326	-	183 306	260 924	4 220 120
	14 770	344	3 781 966	8 740	183 306	260 924	4 250 050
Dépréciation	-	(234 848)	-	-	-	(5 582)	(240 430)
31 mars 2023	3 493 667	5 000	11 916 575	10 350	288 259	3 951 351	19 665 202

Les actifs de prospection et d'évaluation sont décrits plus en détail ci-dessous.

Projet Julie

Le projet Julie est situé près de la ville portuaire de Baie-Comeau, sur la côte nord du Québec. Il est contenu dans les feuillets 22K03, 22F13 et 22F14 du SNRC. Le projet est exploré pour le nickel, le cuivre, le cobalt, le palladium, le platine, l'argent et le magnésium.

En 2021, la Corporation a ajouté 212 nouveaux titres miniers au projet à travers la désignation électronique sur carte. Le projet comprend maintenant 294 titres pour une superficie de 16 227 hectares.

Le 11 août 2021, Corporation a conclu une entente d'achat pour 28 titres miniers adjacents au projet Julie. Conformément à l'accord, la Corporation a émis 100 000 actions ordinaires à une juste attribuée de 27 000 \$ (Note 13) et a payé 50 000 \$ au vendeur à la signature de l'accord ; la Corporation signera un accord NSR en faveur des vendeurs pour un et demi pour cent dans les 60 jours.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Projet Villebon

Le projet Villebon est situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans le nord-ouest du Québec. Le projet est composé de 84 titres miniers.

Au cours d'un exercice antérieur, la Corporation a conclu qu'il y avait des indications que certains des titres constituant l'actif étaient dépréciés et, par conséquent, la Corporation a enregistré une charge de dépréciation pour radier la propriété en 2019.

Projet Le Royal

Le projet, composé de 5 titres miniers pour une superficie de 286,02 hectares, est situé dans le camp minier de lithium de LaCorne, dans la région de l'Abitibi, au Québec. L'acquisition a été réalisée conjointement avec Lepidico Ltd. (ASX : LPD) (anciennement Platypus Minerals Ltd.) ("Lepidico"). St-Georges détient actuellement 90 % du projet et Lepidico 10 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a déterminé que le Projet Le Royal n'était pas économiquement viable pour le moment et a déprécié 234 848 \$ sur le Projet.

Projet Manicouagan

Le 27 janvier 2020, la Corporation a conclu une entente pour acquérir 100 % du projet Manicouagan, composé de 77 titres miniers et situé sur la Côte-Nord du Québec. Ce projet était détenu en copropriété par Exploration J. F. Inc. et Frank Dumas (administrateur de la Corporation).

Le 6 février 2020, en vertu de l'entente, la Corporation a émis 5 millions d'actions (note 13) au prix de 0,07 \$ l'action. Les 2 000 000 d'actions émises à Exploration JF Inc. sont sujettes à une période d'entiercement de 2 ans avec libération graduelle. Les 3 000 000 d'actions émises à Frank Dumas sont sujettes à une période d'entiercement de 60 mois à partir de l'émission ; 50 000 \$ ont été payés en deux versements à Exploration JF Inc. soit 25 000 \$ à la signature et 25 000 \$ à la date anniversaire de l'entente ; et un NSR de 2% sera accordé aux vendeurs ainsi qu'une zone d'influence couvrant les 2 feuillets du SNRC où le projet initial est situé.

En 2020, la Corporation a ajouté 36 nouveaux titres miniers au projet à travers la désignation électronique sur carte.

Le 13 août 2020, la Corporation a conclu une entente visant l'acquisition de deux titres miniers auprès de deux vendeurs indépendants, lesquels sont stratégiquement situés à l'intérieur des limites du projet Manicouagan de la Corporation.

Les conditions de l'acquisition sont les suivantes

1. L'émission de 600 000 actions ordinaires de la Corporation et un paiement de 10 000 \$ dans les 30 jours suivant l'approbation de la transaction ;(complété) (Note 13)
2. Un paiement de 10 000 \$ à l'anniversaire de 6 mois du premier paiement ; (investi en unités de la Corporation à un prix de 0,10 \$ par unité dans un placement privé clôturé le 25 novembre 2020) (Note 13) et
3. Un paiement additionnel de 25 000 \$ qui doit être souscrit lors du prochain financement de la Corporation, et permettre l'émission d'un nombre estimé de 250 000 actions et 250 000 bons de souscription au prix établi par la Corporation dans son offre ; (investi dans des unités de la Corporation au prix de 0,10 \$ par unité dans un placement privé clôturé le 25 novembre 2020) (Note 13) et
4. L'entente prévoit également la signature d'un accord NSR dans les 30 jours suivant l'acquisition. Le NSR couvrant ces claims sera fixé à 1,5 %, dont 1 % pourra être racheté pour 2 225 000 \$ en tout temps à la discrétion de la Corporation. L'accord NSR devra inclure une option en faveur de l'acheteur pour racheter 0,5% de cette redevance pour 750 000 \$ et les 0,5% de la redevance NSR restante pour 1 500 000 \$.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Projet Manicouagan (suite)

Les deux titres miniers seront transférés des vendeurs à la Corporation dans les 10 jours suivant l'achèvement des points (1), (2) et (3).

La juste valeur des 5 600 000 actions émises était de 132 922 \$, basée sur la juste valeur des actions à la date d'émission, moins un escompte pour la période d'entiercement. En outre, la Corporation a émis 350 000 actions d'une juste valeur de 35 000 \$ le 25 novembre 2020 et a payé une contrepartie en espèces de 60 000 \$.

En 2021, la Corporation a ajouté 37 nouveaux titres au projet à travers la désignation sur carte électronique.

Le 17 novembre 2021, la Corporation a conclu une entente pour acquérir la redevance de production de l'un des deux détenteurs de redevances sur le projet Manicouagan qu'elle détient entièrement sur la Côte-Nord du Québec. Le 22 novembre 2021, conformément à l'entente, la Corporation a émis 1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur attribuée de 500 000 \$ à Exploration J. F. Inc.

Le 1er mars 2022, la Corporation a ajouté 106 nouveaux titres au projet à travers la désignation sur carte électronique.

En novembre 2022, la Corporation a ajouté 54 nouveaux titres au projet à travers la désignation sur carte électronique.

En décembre 2022, la Corporation a ajouté 74 nouveaux titres au projet à travers la désignation sur carte électronique.

En février 2023, 2 titres ont été transférés d'un détenteur, sans frais pour la Corporation, et le projet comprend désormais 388 claims.

Projet Notre-Dame (Niobium)

Le 20 décembre 2021, la Corporation a acquis, à travers la désignation sur carte électronique, 35 titres miniers situés près de la municipalité de Notre-Dame de Lorette sur le flanc nord du Lac St-Jean au Québec.

Technologie d'extraction de lithium

Le 7 décembre 2017, la Corporation et Iconic Minerals Ltd (TSX-V : ICM) (" Iconic ") ont conclu un accord définitif de licence technologique exclusive pour tous les sites qui seront exploités par Iconic et/ou ses sociétés affiliées dans l'État du Nevada. En échange d'une licence perpétuelle pour les technologies SX (la suite de technologies d'extraction de lithium exclusive de la Corporation), et ses améliorations futures, Iconic fournira les éléments suivants à la Corporation:

- Investir par voie de placement privé CAD 100 000 \$ dans les capitaux propres de la Corporation dans les 6 mois ou à la prochaine offre de placement privé (Iconic a exécuté ses options d'investir 100 000 \$ dans le capital social de la Corporation lors du placement privé clôturé le 14 janvier 2019) ;
 - Émettre au total 5 millions d'actions ordinaires (" Actions ") d'Iconic qui seront libérées par étapes, en fonction des objectifs de référence atteints selon le calendrier de performance décrivant les étapes de chaque phase de développement où les Actions seront émises :
- a) 2 000 000 d'actions à l'achèvement de l'Étape 1: qui est défini par la remise d'un rapport de laboratoire indépendant par la Corporation (reçu le 29 août 2019) (Note 9) ;
 - b) 1 500 000 d'actions à l'achèvement de l'étape 2 : qui est défini par un rapport indépendant décrivant les résultats des opérations minières pilotes initiales et le traitement d'un minimum d'une (1) tonne métrique dans un environnement industriel simulé ; et

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

- c) 1 500 000 d'actions à l'achèvement de l'étape 3 : qui est définie par la réception d'un rapport d'évaluation économique préliminaire (PEA) ou à la décision de commercialisation ou au troisième (3e) anniversaire de cet accord en supposant que les autres émissions ont toutes été faites.

Les actions reçues par St-Georges à chaque étape seront entières pour une durée de 36 mois.

- Une redevance perpétuelle d'intérêt sur les revenus nets de 5 % sur tous les minéraux produits sur les sites sous licence des technologies SX.

Le 24 juillet 2019, la Corporation a terminé l'examen indépendant de l'étape 1 et le rapport a été remis à Iconic. Le 29 août 2019, Iconic a émis 2 000 000 d'actions ordinaires à la Corporation (Note 9) d'une juste valeur de 118 293 \$ à l'achèvement de l'étape 1.

Hydroxyde de lithium

En octobre 2022, la Corporation a reçu la confirmation que la fabrication de l'unité d'électrolyse industrielle construite selon les spécifications de la Corporation était terminée. En novembre 2022, l'équipement d'hydrolyse pour une production pilote d'hydroxyde de lithium au coût de 62 036 \$ a été reçu et est maintenant entreposé à proximité de l'usine à Thorold, Ontario.

Iceland Resources EHF

Ces propriétés sont situées en Islande.

Le 16 novembre 2016, la Corporation a conclu un accord de principe engageant avec Iceland Resources EHF, une société d'exploration constituée en vertu des lois de la République d'Islande. Le 28 février 2017, la Corporation et Iceland Resources ont signé une convention d'achat d'entreprise (la « convention d'achat »), par laquelle la Corporation a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Iceland Resources pour une contrepartie totale de 850 000 \$.

Le 6 octobre 2018, la Corporation a conclu un accord d'achat d'actions avec les actionnaires minoritaires d'Iceland Resources pour acquérir la participation restante de 40 % dans Iceland Resources, de sorte qu'Iceland Resources est désormais une filiale en propriété exclusive de la Corporation.

Le 11 octobre 2018, Iceland Resources a signé un accord d'achat et de souscription d'actions avec Spá EHF et Íslensk Vatnsorka EHF pour permettre à Iceland Resources d'acquérir une participation de 15 % dans Íslensk Vatnsorka EHF, une société privée dont le projet principal est Hagavatnsvirkjun, une centrale hydroélectrique de 10 à 20 MW située juste au sud de Langjökull en Islande.

Le 29 juin 2020, la Corporation a signé un accord de principe engageant pour acquérir toutes les actions émises et en circulation de Melmi ehf (« Melmi »), qui détient une participation de 100 % dans la propriété Thor Gold. La Corporation n'avait qu'une option de 41 %. Selon les termes de l'accord de principe, la Corporation déboursa jusqu'à 775 000 \$ en contrepartie des actions de Melmi comme suit :

- 65 000 \$ lors de la signature de l'entente définitive d'achat d'actions (« Entente définitive ») (payée);
- 60 000 \$ supplémentaires à la première des éventualités suivantes : (a) 90 jours après la signature de l'entente définitive ; et (b) le début du forage sur la propriété Thor (payé);
- Émettre 400 000 \$ de débentures non transférables de la Corporation portant un intérêt annuel de 6 %, échéant 3 ans après l'émission, dont 100 000 \$ seront convertibles en actions ordinaires de la Corporation à un prix attribué de 0,10 \$ par action, 150 000 \$ à un prix attribué de 0,15 \$ par action et 150 000 \$ à un prix attribué de 0,20 \$ par action (note 12);

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

- À titre de contrepartie supplémentaire, sous réserve que toutes les demandes de licences aient été accordées, émettre 250 000 \$ de débentures non transférables de la Corporation portant un intérêt annuel de 6 %, échéant 3 ans à compter de l'émission et convertibles en actions de la Corporation à un prix attribué de 0,20 \$ par action. (Cette exigence n'a pas encore été remplie.)

La juste valeur des paiements en espèces et des débentures convertibles a été établie à 519 573 \$ étant fondée sur un taux d'actualisation de 19 % et sur un modèle d'établissement des prix de Black Scholes pour la caractéristique de conversion.

Métallurgie St-Georges

Le 27 février 2020, la Corporation a constitué une nouvelle filiale, Métallurgie St-Georges. Cette entité est détenue à 100% par la Corporation.

Le 9 juillet 2020, Métallurgie St-Georges a conclu une entente de service d'usine pilote avec Carrefour innovation sur les matériaux de la MRC des Sources (« CIMMS »), un laboratoire québécois financé par l'État. L'entente a permis à Métallurgie St-Georges d'accéder à une usine pilote de traitement métallurgique du lithium.

Le 1er décembre 2020, la Corporation a signé un accord de principe engageant avec Altair International Corp. (« Altair ») (US-OTC : ATAQ), en vertu de laquelle la Corporation s'est engagée à donner accès à sa technologie de traitement du lithium en instance de brevet pour les gisements minéraux de lithium dans l'argile, et a également convenu de développer conjointement un procédé industriel brevetable de recyclage de batteries de véhicules électriques.

En échange de l'accès à la technologie de traitement du lithium et dans le cadre de leur contribution au développement de la propriété intellectuelle brevetable liée au recyclage des batteries EV, Altair émettra un total de 6 000 000 d'actions ordinaires en 3 tranches à mesure que les étapes mutuellement convenus seront atteints. Altair effectuera également un paiement total en espèces de 300 000 USD à la Corporation. Les deux entreprises contribueront à parts égales à l'effort de recherche et développement sur le recyclage des batteries et à la conception et à la construction d'un circuit pilote industriel de recyclage des batteries dans les installations sous contrat de la Corporation au Québec.

Le 12 février 2021, la Corporation et Métallurgie St-Georges, et Altair ont conclu un accord de licence et de redevances permettant à Altair de concéder sous licence les méthodes et la technologie d'extraction en instance de brevet de Métallurgie St-Georges pour la séparation, la récupération et la purification du lithium et d'agir en tant qu'agent de la technologie en développement de la Corporation dans le recyclage des batteries.

Conformément à l'accord de licence et de redevance, Métallurgie St-Georges accordera à Altair une licence non exclusive pour utiliser la technologie d'extraction du lithium pour l'un des projets de lithium d'Altair aux États-Unis. En échange de la licence, Altair a accepté d'accorder à la Corporation une redevance sur les revenus nets de 5 % sur tous les métaux et minéraux extraits et traités à l'aide de l'une des méthodes ou technologies de la Corporation.

Au cours des quinze mois clos le 31 mars 2022, la Corporation a reçu 2 000 000 d'actions d'Altair à une juste valeur de 557 920 \$ (Note 9).

6. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Corporation EVSX

Le 20 janvier 2021, la Corporation a constitué une nouvelle filiale, Corporation EVSX (« EVSX »). Cette entité est détenue à 100% par la Corporation.

Le 16 avril 2021, EVSX a conclu un accord de principe engageant pour sécuriser le site et le bâtiment de son projet d'usine de recyclage de batteries dans le port en eau profonde de Baie-Comeau sur la Côte-Nord du Québec.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le 21 juin 2021, la Corporation a signé un accord d'option définitif qui lui permet de sécuriser le terrain et le bâtiment pour son usine de recyclage de batteries proposée. St-Georges a émis à Roberge Industries Inc. un total de 250 000 bons de souscription d'actions ordinaires avec un prix d'exécution de 0,75 \$ pour deux ans.

Le 18 mars 2022, l'emplacement initial proposé pour la première usine commerciale de démonstration de la Corporation à Baie-Comeau a été éliminé.

Le 12 mars 2021, la Corporation a signé une entente définitive avec son nouveau partenaire ID Manic. L'accord définit les obligations mutuelles et les contributions des partenaires liées à l'étude de faisabilité du recyclage de batteries avec une allocation totale estimée et projetée de 600 000 \$, dont 300 000 \$ devraient provenir des fonds disponibles de la Corporation.

Le 26 juillet 2021, la Corporation a reçu une subvention du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (« CRSNG ») pour initier un partenariat entre les institutions académiques et St-Georges dans le cadre d'une nouvelle initiative pour développer une production québécoise d'engrais à partir des produits recyclés de batteries lithium-ion.

En avril 2022, la Corporation a fait une offre pour acquérir trois terrains contigus à Baie-Comeau totalisant environ 5 000 mètres carrés pour 400 000 \$. EVSX a versé un acompte de 100 001 \$ en mai 2022, et le solde de 300 000 \$ sera payé dans les 730 jours.

En juin 2022, EVSX a acquis un bâtiment à Baie-Comeau pour accueillir la première phase de son développement. EVSX a clôturé l'acquisition avec 258 694 \$ en espèces et a commencé à générer des revenus en juillet 2022 à partir du loyer commercial de l'immeuble. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, EVSX a enregistré des revenus de location de 36 010 \$ provenant de la location commerciale de l'immeuble.

En juillet 2022, EVSX a commandé et déboursé le paiement initial de 322 295 \$ pour la fabrication de trois circuits industriels de traitement de batteries pour un coût total de 1 323 694 \$, qui est comptabilisé en tant qu'autres actifs au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

En septembre 2022, EVSX a signé un protocole d'accord contraignant avec AraBat S.R.L., une société de technologie de recyclage de batteries en Italie. Il donne aux partenaires quatre mois pour conclure un accord de partenariat détaillé, dans lequel EVSX lancera la planification du déploiement de sa solution frontale pour fabriquer du concentré de minéraux critiques à partir des batteries usagées achetées par Arabat en Italie et dans les pays européens adjacents.

En décembre 2022, EVSX a conclu un contrat de location pour l'emplacement de ses activités ontariennes de recyclage et de traitement des minéraux de batteries au sein du complexe Bioveld sous l'égide du centre intermodal de Thorold et de l'Autorité portuaire de Hopa à Niagara, en Ontario (note 20).

En décembre 2022, la Corporation et Call2Recycle Canada Inc. ont conclu un protocole d'entente pour trier et traiter un volume de batteries avec EVSX au complexe Bioveld.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, EVSX a encouru des dépenses de 396 845 \$ (2022 - 617 311 \$) liées au développement du processus de recyclage de batteries. Les travaux ont consisté en la conception technique et l'adaptation de l'équipement et des processus industriels, la configuration et l'optimisation de la méthode, les tests chimiques et physiques dans des usines pilotes et la preuve de concept examinée par une tierce partie indépendante. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a capitalisé 396 845 \$ en frais de recherche dans l'usine de recyclage de batteries.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Corporation H2SX

Le 14 janvier 2022, Corporation H2SX (« H2SX ») a été constituée en tant que filiale en propriété exclusive de la Corporation.

Le 25 avril 2022, H2SX a signé un accord final avec la société sud-coréenne Wintech Energy Corp. (« Wintech Energy »). L'accord permet à H2SX d'accéder à la technologie d'hydrogène vert de Wintech Energy. Par cet accord, Wintech Energy devient actionnaire de H2SX.

H2SX acquiert une licence mondiale non exclusive ainsi qu'une licence exclusive pour les territoires de l'Islande, de l'État du Nevada aux États-Unis et des provinces du Québec et de l'Ontario au Canada. La licence exclusive couvre également les opérations entièrement basées sur les ressources naturelles au Canada. La propriété intellectuelle supplémentaire développée par les partenaires sera détenue en copropriété, à moitié par H2SX et à moitié par les concédants de licence.

H2SX émettra un total de 990 000 actions ordinaires représentant 9,9 % de ses actions ordinaires, en faveur de Wintech (4,95 %) et ZeeOne (4,95 %). Les parties recevront également des actions privilégiées avec un taux de conversion représentant potentiellement 10 % des actions en circulation de H2SX. Aucune somme d'argent ne sera déboursée. Une série de bons de souscription de 5 ans exerçables à 1,00 \$ seront également émis en fonction des étapes achevées.

Au 31 mars 2023, aucune action n'a été émise.

Le 14 février 2023, H2SX et Altima Resources Ltd. (« Altima ») ont conclu un accord de principe engageant pour aller de l'avant avec la production d'hydrogène bon marché et propre (ccH₂TM) au Canada. H2SX s'associera et travaillera sur une base exclusive avec Altima en Colombie-Britannique et en Alberta dans le domaine du gaz naturel et pour des projets et entreprises ayant une production traditionnelle de gaz naturel de 65 mpcj ou moins. Conformément aux dispositions des conditions, Altima émettra 6 000 000 d'actions ordinaires à H2SX à l'issue des étapes définies dans le calendrier des actions de performance comme suit :

- 2 000 000 d'actions sur remise d'un rapport préliminaire d'ingénierie technologique.
- 2 000 000 d'actions sur réception d'un rapport d'ingénierie détaillé adapté au projet initial d'Altima.
- 2 000 000 d'actions sur remise d'une Étude Économique Préliminaire ou d'une Étude de Préfaisabilité

Outre l'émission d'actions de performance, Altima s'est engagée à construire une installation de traitement de l'hydrogène en utilisant la technologie brevetée.

Au 31 mars 2023, aucune action n'a été émise.

Kings of the North Corp. (KOTN)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Corporation a constitué une filiale en propriété exclusive, KOTN, pour faciliter les transactions minières au Canada.

Vente de Kings of the North Corp.

Le 29 mai 2019, la Corporation et les actionnaires minoritaires de KOTN ont conclu un accord d'achat d'actions avec BWA, en vertu duquel BWA a acquis toutes les actions émises et en circulation de KOTN pour une contrepartie globale de 7 500 000 \$ ou environ 4 400 000 £ d'obligations convertibles sans intérêt (« Obligations ») non garanties avec une date de remboursement initiale de trois ans suivant leur émission à un prix minimum de 0,005 £ par action au moment de la conversion.

Le 30 septembre 2019, les actionnaires de BWA ont voté en faveur de l'acquisition de KOTN. La Corporation a reçu 2 451

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

409 £ (4 183 000 \$ CA) de billets convertibles d'une juste valeur de 2 698 575 \$ à la conclusion de la vente (note 10) et a comptabilisé un gain sur la cession de 1 445 974 \$.

En décembre 2020, la Corporation a mis fin à l'entente avec BWA pour racheter 100 % de KOTN. La Corporation a intenté une action en justice pour obtenir le remboursement intégral et l'indemnisation de ses dépenses liées à l'accord et aux dettes impayées de BWA et KOTN, ainsi que pour examiner les actions potentielles au nom de ses actionnaires et en tant qu'actionnaire et créancier de BWA (Note 10).

7. Technologie pair à pair, décentralisée et distribuée et ses obligations

Kamari Limited

Le 5 novembre 2019, ZeU a signé un accord de coentreprise avec Kamari Limited de Malte pour le développement et le déploiement conjoints de loteries et d'offres de jeux en Afrique.

Au 31 mars 2023, l'entreprise commune reste inactive et n'a engagé aucune dépense ni effectué aucun paiement.

Prego International Group AS

Le 8 février 2021, ZeU a signé un accord définitif pour acquérir toutes les actions émises et en circulation de Prego International Group AS (Prego), par l'intermédiaire de ZeUPay Inc. (ZeUPay) pour une contrepartie totale de 8 125 000 \$ composée de :

- a) émission de 2 500 000 actions ordinaires de ZeU au prix de 0,25 \$ (complété);
- b) émission de 7 500 000 \$ de débentures convertibles de ZeUPay (complété);
- c) émission de 7 500 000 bons de souscription d'actions non transférables de ZeU, chacun permettant à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de ZeU au prix de 0,90 \$ par action pendant une période de 12 mois à compter de la clôture de la transaction, ou à un prix de 1,50 \$ pendant une période de 12 mois à compter de la date qui est de 12 mois à compter de la date de clôture (complété).

La principale raison derrière l'acquisition de Prego était d'acquérir le support bancaire traditionnel pour la plate-forme Mula ainsi que les autres initiatives DeFi et Gaming de ZeU. ZeUPay offre une couverture KYC et AML héritée par défaut pour une suite d'initiatives.

Le goodwill acquis était l'excédent du prix d'achat à la juste valeur sur l'actif net de Prego, dont des montants importants avaient été passés en charges au cours des années précédentes et non capitalisés. Au cours de la période close le 31 mars 2022, ZeUPay a dépensé 2 058 592 \$, dont 1 393 295 \$ de charge de désactualisation pour les débentures afin d'acquérir Prego.

Un total de 2 100 000 actions de contrepartie et les actions ordinaires pouvant être émises lors de la conversion des débentures ZeUPay sont assujetties à une restriction de revente volontaire d'un an à compter de la date de clôture ou de la date de conversion, selon le cas.

7. Technologie pair à pair, décentralisée et distribuée et ses obligations (suite)

Le 2 mars 2021, ZeU a finalisé l'acquisition de Prego via à travers sa filiale ZeUPay. Prego a changé son nom à ZeUPay AS lorsque la transaction a été effectuée.

Considération monétaire payée	\$ CA
Débeture convertible	7 500 000
Actions et bon de souscriptions émis à juste valeur	4 959 314
<hr/> Considération totale	<hr/> 12 459 314

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs Net Acquis	\$ CA
Trésorerie	1
Créances inter sociétés	13 662
Immobilisations incorporelles	446 400
Goodwill	13 320 813
Compte créditeurs	(1 309 891)
	<hr/>
	12 459 314

Le goodwill acquis comprend le logiciel propriétaire, les listes de clients et le goodwill acquis précédemment. Au 31 mars 2022, ZeU a déterminé que le goodwill s'était déprécié car les coûts de développement et d'exploitation de la plateforme ZeUPay ont été multipliés par 20 par rapport aux estimations initiales. En conséquence, ZeU a déterminé qu'il était déprécié et a procédé à une dépréciation totale de 13 320 813 \$.

ZeUPay AS a mis en place une plateforme de micro-paiements et de services de transfert de fonds basée en Norvège. Au cours de l'année écoulée, les politiques et la structure des frais des banques de compensation ont rendu le modèle d'entreprise impossible à poursuivre en raison de nouveaux coûts excessifs.

L'activité a été interrompue en août 2022 et les tentatives de la Corporation pour remplacer la structure d'origine ont échoué. Les activités de ZeUPay AS ont été complètement arrêtées le 30 septembre 2022.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, ZeU a réglé les éléments de dettes suivants :

- 1 514 910 \$ de comptes créditeurs et de prêts de ZeUPay AS ;
- Une débenture convertible de 7 500 000 \$ émise pour l'accord d'achat, plus les intérêts courus de 935 753 \$ (Note 12) ; et
- 35 000 \$ d'honoraires d'administrateurs payables.

Ces frais ont été réglés au moyen d'un billet à ordre de 175 000 \$ et de 4 130 000 actions de ZeU d'une valeur de 227 150 \$. La Corporation a enregistré un gain de 7 966 523 \$ sur le règlement de la dette. La Corporation a enregistré une obligation d'émettre des actions de 227 150 \$ pour le règlement de la dette, et ces actions ont été émises après l'exercice clos le 31 mars 2023 (note 22).

MoneyLine Sports Inc.

Le 4 mai 2021, ZeU a conclu une lettre d'intention avec MoneyLine Sports Inc (« MoneyLine »), une plateforme sous licence et un fournisseur de contenu sportif en streaming, pour acquérir tous leurs titres en circulation.

Le 11 août 2021, ZeU a signé l'accord définitif pour acquérir toutes les actions émises et en circulation de MoneyLine par l'intermédiaire de ZeU Gaming Inc. (« ZeU Gaming »), une filiale en propriété exclusive de ZeU pour une contrepartie totale de 1 501 500 \$.

Le 20 août 2021, ZeU a fourni une somme principale de 25 000 \$ à MoneyLine sans intérêts payables sur le principal impayé.

Le 24 septembre 2021, ZeU n'a pas effectué la diligence raisonnable requise pour finaliser la transaction et a reçu un avis de MoneyLine de son intention de se retirer de la transaction proposée. L'accord d'achat d'actions avec MoneyLine a été annulé. Aucun titre n'a été émis.

Le 25 novembre 2022, ZeU a envoyé un avis à MoneyLine demandant le remboursement du billet à ordre de 25 000 \$ d'ici le 26 décembre 2022.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a déprécié le billet à recevoir de 25 000 \$.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Borealis Derivatives DEX ehf

ZeU a développé le un marché de dérivés avec sa plateforme de marché pour Borealis Derivatives DEX ehf ("Borealis"), qui est un marché décentralisé, distribué et digitalisé de dérivés. La phase de pseudo-codage de la plateforme du Marketplace a été lancée avec un effort initial axé sur le développement de jeton garanti par des actifs collatéraux.

8. Frais de recherche et développement

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a engagé des dépenses de 18 682 \$ (2022 – nil \$) liées à la demande de brevet sur la récupération des minéraux.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, ZeU a engagé des dépenses de 293 121 \$ (2022 - 862 850 \$) liées au développement de sa plateforme de communication pair à pair, décentralisée et distribuée. Les travaux ont consisté à redéfinir et à développer des brevets dans la communication peer-to-peer, permettant l'optimisation via l'apprentissage automatique du cryptage, du transport de données sur le réseau et des protocoles.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, Métallurgie St-Georges a encouru 93 305 \$ (2022- 177 289 \$) relativement au développement de procédés d'extraction de minerais en mettant l'accent sur des approches plus écologiques et plus économiques. SXM améliore également la croissance des cristaux d'hydroxyde de lithium en solution, la recirculation de l'acide et le développement en parallèle d'une nouvelle technologie permettant la production de nitrates d'aluminium.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, H2SX a encouru 195 975 \$ (2022 – nil \$) relativement au développement de solutions novatrices de production d'hydrogène propre et bon marché. Les travaux ont consisté en une revue indépendante du procédé licencié, en de nouvelles recherches fondamentales pour le développement de nouveaux produits de carbones et en la conception de l'usine industrielle.

Le stade technologique et commercial n'ayant pas encore été atteint, toutes ces dépenses ont été passées en charges dans l'état consolidé des pertes et des pertes globales. Les dépenses futures liées à la technologie pourraient répondre aux exigences et être capitalisées à ce moment-là.

9. Titres négociables et investissement capitaux

Les titres négociables sont constitués d'actions de sociétés cotées en bourse. Les titres négociables sont comptabilisés à leur juste valeur marchande. La Corporation détient les placements suivants aux 31 mars 2023 et 2022 :

	31 mars 2023		31 mars 2022	
	Nombre d'actions	Juste valeur \$	Nombre d'actions	Juste valeur \$
Iconic Minerals Ltd. ("Iconic") ⁽¹⁾	2 000 000	200 000	2 000 000	66 512
ThreeD Capital Inc. ⁽²⁾	300 000	102 000	300 000	198 000
BWA Group PLC ⁽⁴⁾	3 000 000	-	60 000 000	-
Altair International Corp. ⁽³⁾	80 000	5 525	2 000 000	63 645
		307 525		328 157

(1) Le 29 août 2019, Iconic a émis 2 000 000 d'actions ordinaires d'une juste valeur de 118 293 \$ à la Corporation à l'issue de la complétion de l'étape 1. Les actions resteront entières pendant trois ans (note 6). Au 31 mars 2023, la juste valeur de ce titre négociable était de 200 000 \$.

(2) Le 25 novembre 2020, la Corporation a reçu 300 000 actions ordinaires de ThreeD au prix de 0,48 \$ par action et un paiement en espèces de 6 000 \$ pour l'acquisition de 1 500 000 unités de la Corporation au prix de 0,10 \$ par unité dans un placement privé clôturé le 25 novembre 2020.

Le 7 janvier 2021, ZeU a reçu 185 185 actions ordinaires de ThreeD Capital Inc. à un prix attribué de 0,81 \$ par action pour l'acquisition de 600 000 unités de ZeU à un prix de 0,25 \$ par unité.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours des quinze-mois clos le 31 mars 2022, ZeU a vendu 185 185 actions de ThreeD pour un produit de 126 245 \$ (coût de 150 000 \$), et la Corporation a enregistré une perte de 23 755 \$ sur la vente de ses 185 185 actions de ThreeD.

- (3) En janvier 2021, la Corporation a reçu 2 000 000 d'actions d'Altair International Corp. (USOTC : ATA0) à la signature de l'accord de principe engageant (Note 6).

Le 15 mars 2023, Altair International Corp. a réalisé une consolidation d'actions sur une base de vingt-cinq pour une. Après la consolidation, la Corporation détient 80 000 actions d'Altair International Corp.

- (4) Au 31 décembre 2020, la Corporation reste un actionnaire important de BWA mais n'a plus la capacité de nommer un dirigeant ou un administrateur de BWA. Ainsi, la Corporation n'a plus d'influence significative sur BWA ; par conséquent, l'investissement est comptabilisé à sa juste valeur. Au 31 décembre 2020, le dernier cours significatif des actions de BWA était de 0,002 £, et les actions étaient peu négociées. La direction a estimé à l'époque qu'il faudrait plusieurs années pour céder les actions BWA sur la base du volume de négociation actuel et a donc déprécié l'investissement à nil \$. Le 31 décembre 2020, la Corporation a enregistré une perte de valeur de 402 451 \$ liée aux actions de BWA.

Le 25 juillet 2022, la Corporation a vendu 57 000 000 actions de BWA, représentant la majorité de sa participation dans BWA, à G&O Energy Investments Ltd. pour un montant de 57 000 \$, qui reste à recevoir.

Au 31 mars 2023, la Corporation détenait 3 000 000 (2022 - 60 000 000) actions de BWA.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a enregistré une perte nil \$ (2022 - 23 755 \$) lors de la vente de certaines actions et une perte non réalisée de 20 632 \$ (2022 - 477 959 \$) sur les titres négociables détenus.

10. Investissement en billet convertibles

Le 30 septembre 2019, la Corporation a reçu 2 451 409 £ de billet convertible d'une juste valeur de 2 698 575 \$ à la clôture de la vente de KOTN à BWA (note 6). Le billet convertible BWA est non garantie, sans intérêt avec une date de remboursement initiale de 3 ans à compter de son émission, et convertible en actions de BWA à un prix minimum de 0,005 £ par action au moment de la conversion ou au prix pondéré des 10 jours de bourse consécutifs précédant la conversion. L'option de conversion est limitée à 29 % des droits de vote à la date de conversion. Le 31 octobre 2019, la Corporation a converti 300 000 £ du billet convertible (note 9) d'une juste valeur de 459 443 \$ en 60 000 000 actions ordinaires de BWA. Au 31 décembre 2019, le capital restant du placement dans le billet convertible est de 2 151 409 £ et la juste valeur est de 2 213 564 \$.

En raison d'un différend juridique survenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui n'a pas encore été réglé, la Corporation a déterminé que la probabilité de recevoir une valeur en temps opportun pour le billet était mise en doute. En conséquence, le montant principal du billet convertible à recevoir de BWA de 2 151 409 £ d'une juste valeur de 2 238 797 \$ a été déprécié cette année-là. Si le différend est résolu à une date ultérieure, tout produit reçu sera enregistré au cours de cette période.

Le 29 juillet 2022, la Corporation a envoyé un avis de conversion à BWA pour convertir une partie de ses billets convertibles en 116 412 500 actions ordinaires de BWA. BWA a refusé la conversion. Les avocats de la Corporation au Royaume-Uni ont envoyé à BWA une mise en demeure en réponse à leur refus d'honorer leur obligation.

Le 28 novembre 2022, la Corporation a engagé une action en justice contre BWA devant la *High Court of Justice, Business and Property Court of England & Wales*. En mars 2023, la Corporation a rencontré les représentants de BWA pour étudier les scénarios de règlement possibles. Un scénario a été proposé.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

11. Compte créditeurs et charges à payer

	31 mars 2023	31 mars 2022
	\$	\$
Compte créditeurs (Note 17)	4 225 156	2 451 980
Charges à payer (Note 17)	467 458	203 552
	4 692 614	2 655 532

12. Débentures convertibles

Le tableau de continuité des débentures convertibles au 31 mars 2022 et au 31 décembre 2020 est le suivant :

	Débenture convertible à la juste valeur	Débenture convertible au coût amorti	Dette remboursable sur demande au coût amorti	Passifs dérivés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2020	4 567 620	147 592	3 519 585	108 273	8 343 070
Débenture convertible émises	4 134 720	-	513 359	-	4 648 079
Débenture convertible sur acquisition	92 198	-	-	-	92 198
Charge de désactualisation et intérêts	2 019 236	2 370	349 200	-	2 370 806
Règlement avec les tokens Kamari	(4 507 271)	-	-	-	(4 507 271)
Conversion en équité et rachat	(670 139)	(149 962)	-	(108 273)	(928 374)
Ajustement à la juste valeur	(7 451)	-	-	-	(7 451)
Solde au 31 mars 2022	5 628 913	-	4 382 144	-	10 011 057
Court terme	(8 700)	-	(4 382 144)	-	(4 390 844)
Long terme	5 620 213	-	-	-	5 620 213

Le tableau de continuité des débentures convertibles aux 31 mars 2023 et 2022 est le suivant :

	Débenture convertible à la juste valeur	Dette remboursable sur demande au coût amorti	Total
	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2022	5 628 913	4 382 144	10 011 057
Émis	-	175 000	175 000
Charge de désactualisation et intérêts	975 735	280 128	1 255 863
Règlement	(6 584 091)	(465 479)	(7 049 570)
Taux de change	(8 599)	(47 880)	(56 479)
Solde au 31 mars 2023	11 958	4 323 913	4 335 871
Court terme	(11 958)	(4,323,913)	(4,335,871)
Long terme	-	-	-

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

**Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)**

12. Débentures convertibles (suite)

a) Débentures convertibles émises en 2018

Le 6 octobre 2018, la Corporation a émis une débenture convertible non garantie à 6 % pour un capital global de 300 000 \$. La débenture convertible émise avait une date d'échéance le 6 octobre 2019 et pouvait être convertie en actions ordinaires de la Corporation au prix moyen pondéré de l'action sur 5 jours de bourse, sous réserve d'un prix minimum de 0,15 \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des débentures d'une valeur nominale totale de 277 209 \$, plus les intérêts courus, ont été converties en 1 848 060 actions. Le 6 octobre 2019, la Corporation a prolongé la date d'échéance des débentures restantes de 22 791 \$ au 6 octobre 2021.

L'écart entre le valeur actualisée des flux de trésorerie de la dette selon les conditions initiales et les conditions modifiées à la date de modification était supérieur à 10 %. Par conséquent, la modification des termes des débentures convertibles a été comptabilisée comme une extinction de dette conformément à IFRS 9.

Le 11 octobre 2018, la Corporation a émis trois débentures convertibles non garanties à 6 % pour un capital global de 600 000 \$. Les débentures convertibles émises avaient une date d'échéance le 11 octobre 2028 et pouvaient être converties en actions ordinaires de la Corporation avec un escompte de 20 % par rapport au prix moyen pondéré de l'action sur 7 jours de bourses, sous réserve de prix minimaux variant de 0,10 \$ à 0,20 \$. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des débentures d'une juste valeur de 200 000 \$ ont été converties en 2 000 000 d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des débentures d'une valeur nominale totale de 200 000 \$, ainsi que les intérêts courus, ont été converties en 1 333 333 actions.

Le 10 février 2021, la débenture convertible de 200 000 \$ plus 27 518 \$ d'intérêts courus a été convertie en 1 137 589 actions ordinaires de la Corporation au prix de 0,20 \$ l'action (note 13).

Le 10 mai 2021, la Corporation a émis 17 669 actions ordinaires pour la conversion de débentures d'un capital de 5 656 \$ plus les intérêts courus de 864 \$ au prix de 0,369 \$ par action (note 13).

Le 14 juin 2021, la Corporation a émis 2 620 actions ordinaires pour la conversion de débentures d'un capital de 870 \$ plus les intérêts courus de 139 \$ au prix de 0,385 \$ par action (note 13).

Le 2 août 2021, la Corporation a racheté 16 265 \$ de débentures convertibles émises en 2018 et 7 632 \$ d'intérêts courus avec 23 897 \$ en espèces.

Au 31 mars 2022 et 2023, la valeur comptable des débentures convertibles émises en 2018, y compris les intérêts courus, était de nil \$ et la désactualisation et les intérêts débiteurs comptabilisés au cours de l'exercice était nil \$ (4258 \$ au 31 mars 2022)

Le 5 juillet 2020, les débentures convertibles d'une valeur nominale de 3 157 524 \$ émises en 2018 sont arrivées à échéance. Une partie de ces débentures convertibles, d'une valeur nominale de 2 801 274 \$, n'a pas été renouvelée et est maintenant exigible et sont présentée comme dette remboursable sur demande.

Le 7 juillet 2020, ZeU a conclu des accords de modification avec les détenteurs de débentures pour modifier les conditions des débentures convertibles restantes de 2018 d'une valeur nominale de 371 354 \$. Le solde du capital plus les intérêts courus totalisant 427 695 \$ ont été convertis en débentures convertibles 2020 selon les modalités décrites ci-dessous.

Au 31 mars 2023, la valeur comptable, y compris le capital et les intérêts de la dette remboursable sur demande était de 4 148 913 \$ (2022 - 3 868 785 \$), et les intérêts débiteurs comptabilisés au cours de la période étaient de 280 128 \$ (au 31 mars 2022 - 349 200 \$).

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. Débentures convertibles (suite)

b) Débentures convertibles émis en 2019

Le 4 février 2019, en vertu de l'entente avec VN3T, ZeU a émis une débenture d'un montant de 150 000 \$ à VN3T (note 7) en contrepartie de la technologie de recherche et développement acquise. La débenture arrive à échéance dans 2 ans à compter de son émission et est convertible en actions ordinaires de ZeU à un prix égal au prix moyen pondéré de l'action sur 5 jours de bourse, sous réserve d'un minimum de 1,85 \$.

La débenture convertible a été comptabilisée comme un paiement fondé sur des actions conformément à l'IFRS 2 puisque la contrepartie reçue était sous forme de biens et de services. La juste valeur de la composante dette à l'origine a été déterminée à 107 137 \$, selon un taux d'intérêt de 17 %, et la valeur résiduelle de 42 864 \$ a été comptabilisée dans l'excédent de capital. Au 31 décembre 2019, la valeur comptable des débentures convertibles, y compris les intérêts courus, était de 124 699 \$.

Le 1^{er} mars 2021, ZeU a conclu une entente de règlement de dette avec le détenteur de la débenture, et les débentures de 150 000 \$ ont été converties en 217 391 actions ordinaires de ZeU à un prix attribué de 0,69 \$ par action.

Le 13 novembre 2019, ZeU a conclu un financement par débenture convertible non garantie à 12 % d'un montant principal de 7 834 000 \$ et, en contrepartie, ZeU a reçu des devises numériques, composée de 24 000 000 Kamari (« KAM ») de Kamari Limited (note 7). Chaque débenture convertible peut être convertie en actions ordinaires de ZeU à un prix égal au plus élevé de (i) 1,50 \$, et (ii) si la date de toute conversion survient après que ZeU a réalisé une transaction (« événement de liquidité ») en vertu de laquelle elle devient un « émetteur assujéti » en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, le prix moyen des actions pondéré en fonction du volume sur 10 jours de bourse, immédiatement avant la date de conversion applicable. La débenture émise dans le cadre de l'offre à une date d'échéance du 12 mai 2022. Les KAM sont assujettis à des restrictions de transfert volontaire (note 7).

Cette débenture convertible de Kamari a été comptabilisée comme un paiement fondé sur des actions conformément à la norme IFRS 2 car ZeU a reçu des immobilisations incorporelles. La juste valeur des devises numériques reçues en contrepartie des débentures convertibles d'un montant principal de 7 834 000 \$ était de 6 881 396 \$, et la juste valeur de la caractéristique de conversion a été déterminée comme étant nil \$. Par conséquent, la juste valeur des débentures convertibles de Kamari à la date d'émission était de 6 881 396 \$ et a été déterminée en fonction d'un taux d'intérêt de 17 %. La débenture convertible de Kamari sera comptabilisée à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant enregistrées dans l'état des pertes et des pertes global.

En cas d'événement de liquidité, ZeU sera en droit d'exiger des détenteurs des débentures convertibles qu'ils convertissent jusqu'à 50 % du montant principal en circulation, ainsi que tout intérêt couru et impayé dû sur celui-ci, en actions de ZeU au prix de conversion décrit ci-dessus. Le 30 décembre 2019, ZeU a converti 3 963 445 \$, représentant 50 % du montant principal, ainsi que les intérêts courus sur les débentures convertibles de Kamari en circulation, en 2 642 297 actions ordinaires de ZeU au prix de 1,50 \$ par action.

Le 31 mars 2021, ZeU a exercé son choix de rembourser 500 000 \$ des débentures convertibles de Kamari et de tous les intérêts courus pour un total de 1 161 834 \$ en utilisant 3 336 564 KAM.

Le 21 mars 2022, ZeU a exercé son choix de rembourser les 3 417 000 \$ restants des débentures convertibles de Kamari et tous les intérêts courus pour un total de 3 815 806 \$ en utilisant 15 338 551 KAM.

Au 31 mars 2023, la valeur comptable des débentures convertibles de Kamari, y compris les intérêts courus, était de nil \$ (2022- nil \$) et les charges de désactualisation et d'intérêts comptabilisés au cours de l'exercice étaient de nil \$ (602 755 \$ au 31 mars 2022)

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. Débentures convertibles (suite)

c) Débentures convertibles émis en 2020

Le 7 juillet 2020, ZeU a conclu des accords de modification avec certains des détenteurs de débentures de 2018 afin de modifier les conditions des débentures convertibles d'une valeur nominale plus les intérêts courus de 427 695 \$, qui sont venues à échéance le 5 juillet 2020.

Aux termes des débentures modifiées (« débentures modifiées »), la date d'échéance a été prolongée de deux ans du 5 juillet 2020 au 5 juillet 2022, et en échange :

- 1) Le prix de conversion plancher du capital des débentures modifiées a été réduit de 1,00 \$ à 0,25 \$ par action ;
- 2) L'intérêt est passé de 10% à 12% ;
- 3) Les débentures modifiées ont désormais priorité sur toutes les dettes non garanties ; et
- 4) ZeU a émis 1 718 972 bons de souscription d'une durée de 2 ans et d'un prix d'exercice de 0,30 \$ par action ordinaire achetée pour chaque tranche de 0,25 \$ du principal de la débenture originale plus les intérêts courus. Le produit des bons de souscription servira à racheter les débentures s'il n'a pas été remboursé ou converti au moment de l'exercice des bons de souscription.

La juste valeur de la nouvelle débenture convertible à sa création a été déterminée à 371 354 \$ et la juste valeur des bons de souscription émis pour cette modification était de 160 724 \$. La juste valeur de la débenture convertible a été déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché de 17 %, et la juste valeur des bons de souscription émis a été estimée à l'aide d'un modèle d'évaluation des options Black-Scholes (cours de l'action de 0,18 \$, prix d'exercice de 0,3 \$, volatilité de 200 %, taux d'intérêt sans risque de 2,40 %, escompte pour manque de liquidité de 35 % et rendement en dividendes de 0 %).

Le 28 juillet 2020, ZeU a converti 36 016 \$ du montant principal ainsi que les intérêts courus sur les débentures à 12 % en circulation en 145 106 actions ordinaires de ZeU au prix de 0,25 \$ par action. Au 31 décembre 2020, la Corporation a enregistré une obligation d'émettre des actions pour une conversion de 31 496 \$, et ces actions ont été émises après l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le 22 décembre 2020, ZeU a converti 240 040 \$ du montant principal ainsi que les intérêts courus sur les débentures à 12 % en circulation en 1 030 200 actions ordinaires de ZeU au prix de 0,25 \$ par action.

Le 14 janvier 2021, ZeU a racheté 27 012 \$ de débentures convertibles modifiées avec 27 012 \$ en espèces.

Le 14 janvier 2021, ZeU a converti 23 835 \$ du montant principal ainsi que les intérêts courus en 95 339 actions ordinaires de ZeU à un prix attribué de 0,25 \$ par action.

Le 26 janvier 2021, ZeU a converti 19 216 \$ du montant principal ainsi que les intérêts courus en 35 585 actions ordinaires de ZeU au prix de 0,54 \$ par action (prix moyen pondéré en fonction du volume).

Le 17 février 2021, 255 034 bons de souscription de ZeU ont été exercés et le produit de 76 510 \$ a été utilisé pour racheter le montant principal ainsi que les intérêts courus.

Au 31 mars 2023, la valeur comptable, y compris le capital et les intérêts, des débentures convertibles modifiées de 2020 était de 11 958 \$ (2022 - 8 700 \$) et les intérêts débiteurs comptabilisés au cours de l'année étaient de 3 258 \$ (5587 \$ au 31 mars 2022).

Le 23 octobre 2020, conformément à l'entente d'acquisition de Melmi, la Corporation a émis les débentures convertibles suivantes :

- 100 000 \$ de débentures non transférables portant intérêt annuel de 6 %, échéant 3 ans à compter de la date d'émission, convertibles en actions ordinaires de la Corporation à un prix attribué de 0,10 \$ l'action ; et
- 150 000 \$ de débentures non transférables portant intérêt annuel de 6 %, échéant 3 ans à compter de la date d'émission, convertibles en actions ordinaires de la Corporation à un prix attribué de 0,15 \$ l'action ; et

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. Débentures convertibles (suite)

c) Débentures convertibles émis en 2020 (suite)

- 150 000 \$ de débentures non transférables portant intérêt annuel de 6 %, échéant 3 ans à compter de la date d'émission, convertibles en actions ordinaires de la Corporation à un prix réputé de 0,20 \$ l'action ; et

La juste valeur de la composante passif à l'origine a été déterminée à 229 151 \$ selon un taux d'intérêt de 25 %, et la valeur résiduelle de 170 849 \$ a été comptabilisée dans la composante capitaux propres de la débenture. Au 31 décembre 2020, la valeur comptable des débentures convertibles de la Corporation émises en 2020, incluant les intérêts courus, était de 300 524 \$.

Le 26 février 2021, la débenture convertible de 100 000 \$ plus 2 000 \$ d'intérêts courus a été convertie en 1 020 000 actions ordinaires de la Corporation au prix de 0,10 \$ l'action (note 13).

Le 26 février 2021, la débenture convertible de 150 000 \$ plus 3 000 \$ d'intérêts courus a été convertie en 1 020 000 actions ordinaires de la Corporation au prix de 0,15 \$ l'action (note 13).

Le 26 février 2021, la débenture convertible de 150 000 \$ plus 3 000 \$ d'intérêts courus a été convertie en 765 000 actions ordinaires de la Corporation au prix de 0,20 \$ l'action (note 13).

d) Débentures convertibles émis en 2021

Le 2 mars 2021, ZeUPay a émis 7 500 000 \$ de débentures convertibles pour l'acquisition de Prego.

Les débentures ZeUPay arrivent à échéance dans 4 ans à compter de leur émission et portent intérêt au taux de 6,00 % par an jusqu'à la première des dates suivantes : (i) leur date de conversion ou (ii) 48 mois à compter de la date de clôture (la « date d'échéance »). Les intérêts sur les débentures ZeUPay peuvent, à la seule discrétion de ZeUPay, être payés (i) en espèces ou (ii) par l'émission de la valeur équivalente en actions ordinaires de ZeUPay à un prix par action égal au plus élevé de (a) 1,00 \$ et (b) le dernier prix de financement de ZeUPay.

Le montant principal des débentures ZeUPay, ainsi que les intérêts courus sur celles-ci, seront automatiquement convertis en actions ordinaires de ZeUPay à la première des dates suivantes : (i) la date d'échéance et (ii) la survenance d'un événement de liquidité, à un prix de conversion égal au plus élevé de : (a) 1,00 \$ et (b) le dernier prix de financement de ZeUPay.

Les détenteurs de débentures ZeUPay ont le droit de convertir la totalité du montant en capital des débentures ZeUPay, ainsi que les intérêts courus sur celles-ci, en actions ordinaires de la Société à un prix égal au plus élevé de : (i) 1,00 \$ et (ii) le prix moyen des actions pondéré en fonction du volume sur 5 jours de bourse, à tout moment avant la première des dates suivantes : (i) la date d'échéance et (ii) la survenance d'un événement de liquidité. La juste valeur de la composante dette au départ a été déterminée à 4 134 720 \$, selon un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque de 17 %, et la valeur résiduelle de 3 365 280 \$ a été comptabilisée dans l'excédent de capital.

Le 31 mars 2023, ZeU a réglé la débenture convertible de 7 500 000 \$ émise pour ZeUPay AS plus les intérêts courus de 935 753,42 \$ et les compte créditeurs et prêts de 1 514 910 \$ de ZeUPay AS, avec un billet à ordre de 175 000 \$ et 4 130 000 actions de ZeU évaluées à 227 150 \$ (note 7). La Corporation a enregistré un gain de 7 966 523 \$ sur le règlement de la dette.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a comptabilisé des charges de désactualisation et d'intérêts de 1 574 129 \$ (2022 - 2 370 806 \$) sur toutes les débentures convertibles.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. Capital social

a) Actions ordinaires

La Corporation est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

2021

Le 5 février 2021, la Corporation a clôturé un placement privé sans intermédiaire de 1 428 571 unités au prix de 0,14 \$ l'unité, pour un total brut de 200 000 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Corporation et d'un bon de souscription, permettant au détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,21 \$ jusqu'au 5 février 2023.

Le 10 février 2021, la Corporation a émis 1 137 589 actions pour la conversion de débentures d'un montant principal de 200 000 \$ plus les intérêts courus de 27 518 \$ au prix de 0,20 \$ par action. La valeur comptable de la composante dette et du passif dérivé des débentures converties à la date de conversion était de 352 653 \$.

Le 26 février 2021, la Corporation a émis 2 805 000 actions pour la conversion de débentures d'un montant principal de 100 000 \$ plus les intérêts courus de 2 000 \$ au prix de 0,10 \$ par action, d'un montant principal de 150 000 \$ plus les intérêts courus de 3 000 \$ à un prix de 0,15 \$ par action, et d'un montant principal de 150 000 \$ plus les intérêts courus de 3 000 \$ à un prix de 0,20 \$ par action. La valeur comptable de la composante dette et de la composante capitaux propres de la débenture à la date de conversion était de 2 272 050 \$.

Le 3 mars 2021, la Corporation a clôturé une première tranche de placement privé sans intermédiaire de 10 000 000 unités au prix de 0,50 \$ et de 7 831 632 unités accréditatives au prix de 0,60 \$ pour un total brut de 9 698 979 \$.

Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Corporation et d'un bon de souscription, permettant au détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,65 \$ pour les 18 premiers mois suivant l'émission, et au prix de 1,05 \$ pour les 18 mois subséquents, ensemble une période de validité de 36 mois. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire de la Corporation sur une base accréditive et d'un bon de souscription d'action accréditive. Chaque bon de souscription d'actions accréditatives permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,75 \$ pendant les 18 premiers mois suivant l'émission, et au prix de 1,25 \$ pour les 18 mois suivants, ensemble une période de validité de 36 mois. La Corporation a payé des commissions d'intermédiation de 201 034 \$ en espèces, et émis 140 000 bons de souscription d'actions non transférables évalué à 78 427 \$ au prix d'exercice de 0,65 \$ et valide jusqu'au 3 mars 2024, et a émis 169 890 bons de souscription d'actions non transférables évalué à 94 177 \$ au prix d'exercice de 0,75 \$ valide jusqu'au 3 mars 2024.

Le 11 mars 2021, la Corporation a clôturé une dernière tranche de placement privé sans intermédiaire de 1 083 333 unités accréditatives à un prix de 0,60 \$ pour un total brut de 650 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire de la Corporation sur une base accréditive et d'un bon de souscription d'action accréditive. Chaque bon de souscription d'actions accréditatives permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,75 \$ pour les 18 premiers mois suivant l'émission et au prix de 1,25 \$ pour les 18 mois suivants. La Corporation a payé des commissions d'intermédiation de 39 000 \$ en espèces et a émis 65 000 bons de souscription d'actions non-transférable évalué à 36 019 \$ à un prix d'exercice de 0,75 \$ jusqu'au 12 mars 2024.

Le 19 avril 2021, la Corporation a émis 375 000 actions ordinaires pour régler 60 000 \$ de comptes créditeurs pour sa filiale EVSX.

Le 10 mai 2021, la Corporation a émis 17 669 actions ordinaires pour la conversion de débentures d'un montant principal de 5 656 \$ plus les intérêts courus de 864 \$ à un prix de 0,369 \$ par action. La valeur comptable de la composante dette et du passif dérivé des débentures converties à la date de conversion était de 6 714 \$.

Le 14 juin 2021, la Corporation a émis 2 620 actions ordinaires pour la conversion de débentures convertibles d'un montant principal de 870 \$ plus les intérêts courus de 139 \$ au prix de 0,385 \$ par action. La valeur comptable de la composante dette et du passif dérivé des débentures converties à la date de conversion était de 1 009 \$.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

**Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)**

13. Capital social (suite)

a) Actions ordinaires (suite)

2021 (suite)

Le 12 août 2021, la Corporation a émis 100 000 actions ordinaires à une juste valeur de 27 000 \$ au vendeur pour l'acquisition de 28 claims miniers adjacents au projet Julie.

Le 22 novembre 2021, conformément à l'entente, la Corporation a émis 1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur attribuée de 500 000 \$ à Exploration J. F. Inc.

Le 30 novembre 2021, la Corporation a clôturé son placement privé sans intermédiaire de 10 127 273 unités accréditives à un prix de 0,55 \$ pour un total brut de 5 570 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire de la Corporation sur une base accréditive et d'un demi-bon de souscription d'actions accréditives. Chaque bon de souscription d'actions accréditives permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,65 \$ jusqu'au 30 novembre 2023. La Corporation a payé des commissions d'intermédiation de 302 700 \$ en espèces et a émis 557 273 bons de souscription d'actions non-transférable évalué à 226 682 \$ au prix d'exercice de 0,65 \$ et valide jusqu'au 30 novembre 2023.

Le 21 décembre 2021, la Corporation a clôturé son placement privé sans intermédiaire de 4 185 714 unités à un prix de 0,35 \$ pour un total brut de 1 465 000 \$. Le produit du placement est utilisé pour faire progresser sa filiale H2SX dans le cadre de l'initiative de l'hydrogène vert. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Corporation et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,40 \$ jusqu'au 21 juin 2023. La Corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 98 000 \$ en espèces et a émis 280 000 bons de souscription d'actions non-transférable évalué à 76 476 \$ au prix d'exercice de 0,40 \$ et valide jusqu'au 21 juin 2023.

2022

Au cours des quinze mois clos le 31 mars 2022, la Corporation a émis 3 670 000 actions ordinaires pour l'exercice d'options pour un produit de 396 500 \$ et a émis 14 270 300 actions ordinaires pour l'exercice de bons de souscription pour un produit de 2 698 810 \$. La Corporation a enregistré une radiation de 435 000 \$ de la créance de souscription.

2023

Le 1^{er} novembre 2022, la Corporation a clôturé la première tranche d'un placement privé sans intermédiaire d'unités accréditives au prix de 0,25 \$ pour un total brut de 1 425 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation sur une base accréditive et d'un demi-bon de souscription d'actions accréditives. Chaque demi-bon de souscription accréditif permet à son détenteur d'acheter une demi-action au prix d'exercice de 0,29 \$ jusqu'au 1^{er} novembre 2025. La Corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 75 000 \$ en espèces et a émis 300 000 bons de souscription d'une valeur de 40 692 \$ à un prix d'exercice de 0,29 \$ jusqu'au 1^{er} novembre 2025.

Le 18 novembre 2022, la Corporation a clôturé la deuxième tranche d'un placement privé sans intermédiaire d'unités accréditives au prix de 0,25 \$ pour un total brut de 1 800 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation sur une base accréditive et d'un demi-bon de souscription d'actions accréditives. Chaque demi-bon de souscription accréditif permet à son détenteur d'acheter une demi-action au prix d'exercice de 0,29 \$ jusqu'au 1^{er} novembre 2025. La Corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 108 000 \$ en espèces et a émis 432 000 bons de souscription d'une valeur de 60 379 \$ à un prix d'exercice de 0,29 \$ jusqu'au 18 novembre 2025.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. Capital social (suite)

a) Actions ordinaires (suite)

2023 (suite)

Le 30 décembre 2022, la Corporation a clôturé un placement privé sans intermédiaire d'unités accréditatives au prix de 0,41 \$ pour un total brut de 2 050 000 \$. Chaque unité accréditative est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation sur une base accréditative et d'un bon de souscription d'actions. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,50 \$ jusqu'au 30 décembre 2025. La Corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 123 000 \$ en espèces.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a émis 896 733 actions ordinaires pour les bons de souscription exercés pour un produit de 165 896 \$, dont 3 895 \$ demeurent à recevoir, et a émis 503 267 actions ordinaires pour régler des comptes créditeurs de 93 104 \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a reçu des souscriptions à recevoir de 95 000 \$ provenant d'un placement privé de l'exercice précédent et de l'exercice d'options. Le solde des souscriptions à recevoir au 31 mars 2023 est de 3 895 \$ (2022 - 95 000 \$).

b) Actions privilégiées

La Corporation est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale. La Corporation n'a émis aucune actions privilégiées.

c) Réserve pour paiements fondés sur des actions

Le compte de réserve pour les paiements fondés sur des actions est utilisé pour enregistrer la juste valeur cumulée des options reconnues comme des paiements fondés sur des actions. La réserve est augmentée de la juste valeur de ces éléments lors de l'acquisition des droits et est réduite des montants correspondants lorsque les options sont exercées (Note 14).

Au 31 mars 2023, la Corporation a comptabilisé un surplus d'apport de 11 479 863 \$ (2022 - 11 479 863 \$) lié aux options et de 4 283 783 \$ (2022 - 2 215 713 \$) lié aux bons de souscription.

13. Capital social (suite)

d) Bons de souscription

Le tableau ci-dessous résume le mouvement dans les bons de souscription entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 mars 2023 :

	Nombre de bons de souscriptions	Moyenne pondérée du prix d'exercice \$
Solde le 1^{er} janvier 2021	25 770 300	0,19
Octroyé	31 055 049	0,625
Exercé	(15 059 580)	0,189
Expiré	(6 500 000)	0,185
Solde le 31 mars 2022	35 265 769	0,57
Octroyé	12 182 000	0,376
Exercé	(1 400 000)	0,185
Expiré	(2 810 720)	0,185
Solde le 31 mars 2023	43 237 049	0,55

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. Capital social (suite)

d) Bons de souscription (suite)

Le 14 janvier 2021, 6 300 000 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

Le 3 mars 2021, la Corporation a élu d'exercer son droit d'accélérer la date d'expiration de tous les bons de souscription en circulation et émis avant le 1^{er} novembre 2020.

Le 5 avril 2021, 200 000 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

Le 25 novembre 2022, 2 810 720 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

Le 2 septembre 2022, la Corporation a élu d'exercer son droit d'accélérer la date d'expiration de certains bons de souscription émis lors de ses financements par placement privé suivant :

<u>Bons de Souscription</u>	<u>Date d'expiration actuelle</u>	<u>Date d'expiration révisée</u>
1 428 571	5 février 2023	5 février 2024
10 000 000	Prix d'exercice de 0,65 \$ pour les 18 mois suivant la date de clôture et de 1,05 \$ pour les 18 mois suivants.	Prix d'exercice de 0,65 \$ pour les 30 mois suivant la date de clôture et de 1,05 \$ pour les 6 mois suivants.
7 831 632	Prix d'exercice de 0,75 \$ pour les 18 mois suivant la date de clôture et de 1,25 \$ pour les 18 mois suivants.	Prix d'exercice de 0,75 \$ pour les 30 mois suivant la date de clôture et de 1,25 \$ pour les 6 mois suivants.
1 083 333	Prix d'exercice de 0,75 \$ pour les 18 mois suivant la date de clôture et de 1,25 \$ pour les 18 mois suivants.	Prix d'exercice de 0,75 \$ pour les 30 mois suivant la date de clôture et de 1,25 \$ pour les 6 mois suivants.
5 063 636	30 novembre 2023	30 novembre 2024
4 185 714	21 juin 2023	21 juin 2024

Au 31 mars 2023, les bons de souscription ont une durée de vie moyenne résiduelle de 1,52 an (2022 - 1,59 an).

e) Excédent de capital

L'excédent de capital comprend la composante capitaux propres des débentures convertibles émises en contrepartie de biens et de services (note 12) attribuables à la Corporation. Au 31 mars 2023, la valeur comptable était de 1 740 365 \$ (2022 - 2 657 874 \$).

14. Paiements fondés sur des actions

Régime d'options sur actions

Le 1^{er} septembre 2009, la Corporation a mis en place un plan de rémunération à base d'actions. En vertu de ce régime, le conseil d'administration de la Corporation peut, de temps à autre, à sa discrétion et conformément aux exigences du CSE, attribuer aux administrateurs, aux dirigeants et aux consultants techniques de la Corporation des options non-transférable d'achat d'actions ordinaires, à condition que le nombre d'actions ordinaires réservées à l'émission ne dépasse pas dix pour cent (10 %) des actions ordinaires émises et en circulation, exerçables pendant une période maximale de cinq (5) ans à compter de la date de l'octroi.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. Paiements fondés sur des actions (suite)

Régime d'options sur actions (suite)

Le nombre d'actions ordinaires réservées à l'émission à tout administrateur ou dirigeant ne dépassera pas cinq pour cent (5 %) des actions ordinaires émises et en circulation, et le nombre d'actions ordinaires réservées à l'émission à tous les consultants techniques ne dépassera pas deux pour cent (2 %) des actions ordinaires émises et en circulation.

Les options peuvent être exercées au plus tard 90 jours après la cessation des fonctions du titulaire de l'option au sein de la Corporation, étant entendu que si la cessation des fonctions, du mandat d'administrateur ou du contrat de consultant technique est due à un décès, l'option peut être exercée dans un délai maximum d'un an après le décès, sous réserve de la date d'expiration de l'option en question.

Le prix de souscription des actions qui peuvent être émises dans le cadre du plan ne doit pas être inférieur au prix de clôture du dernier lot régulier vendu sur le CSE le jour de bourse précédant immédiatement la date de l'octroi. Le prix de l'option est payable en totalité au moment de l'exercice de l'option. Les périodes d'acquisition des droits relatifs aux options sont déterminées par le conseil d'administration au moment de chaque attribution d'options.

Le 21 janvier 2021, la Corporation a émis 500 000 options, immédiatement acquises, avec un prix d'exercice de 0,20 \$. La Corporation a estimé la juste valeur de ces options à la date d'attribution à 70 781 \$. La juste valeur de ces options à la date d'attribution a été estimée sur la base des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,145 \$; prix d'exercice de 0,20 \$; durée de vie prévue de 5 ans ; volatilité prévue de 207 % ; taux d'intérêt sans risque de 0,45 % ; taux de rendement des dividendes prévu de 0 % ; et taux de déchéance de 0 %. Une rémunération à base d'actions de 70 781 \$ a été encourue au cours de la période se terminant le 31 mars 2022 relativement à l'acquisition des options octroyées au cours de la période.

Le 21 janvier 2021, la Corporation a émis 300 000 options, immédiatement acquises, à un prix d'exercice de 0,20 \$. La Corporation a estimé la juste valeur de ces options à la date d'attribution à 36 644 \$. La juste valeur de ces options à la date d'attribution a été estimée sur la base des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,145 \$; prix d'exercice de 0,20 \$; durée de vie prévue de 3 ans ; volatilité prévue de 172 % ; taux d'intérêt sans risque de 0,45 % ; taux de rendement des dividendes prévu de 0 % ; et taux de déchéance de 0 %. Une rémunération à base d'actions de 36 644 \$ a été encourue au cours de la période se terminant le 31 mars 2022 relativement à l'acquisition des options octroyées au cours de la période.

Le 18 mai 2021, la Corporation a émis 1 025 000 options, immédiatement acquises, à un prix d'exercice de 0,45 \$. La Corporation a estimé la juste valeur de ces options à la date d'attribution à 223 100 \$. La juste valeur de ces options à la date d'attribution a été estimée sur la base des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,295 \$; prix d'exercice de 0,45 \$; durée de vie prévue de 2 ans ; volatilité prévue de 175 % ; taux d'intérêt sans risque de 0,32 % ; taux de rendement des dividendes prévu de 0 % ; et taux de déchéance de 0 %. Une rémunération à base d'actions de 223 100 \$ a été encourue au cours de la période se terminant le 31 mars 2022 relativement à l'acquisition des options octroyées au cours de la période.

Le 23 juillet 2021, la Corporation a émis 300 000 options, immédiatement acquises, à un prix d'exercice de 0,45 \$. La Corporation a estimé la juste valeur de ces options à la date d'attribution à 59 093 \$. La juste valeur de ces options à la date d'attribution a été estimée sur la base des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,275 \$; prix d'exercice de 0,45 \$; durée de vie prévue de 2 ans ; volatilité prévue de 171 % ; taux d'intérêt sans risque de 0,45 % ; taux de rendement des dividendes prévu de 0 % ; et taux de déchéance de 0 %. Une rémunération à base d'actions de 59 093 \$ a été encourue au cours de la période se terminant le 31 mars 2022 relativement à l'acquisition des options octroyées au cours de la période.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. Paiements fondés sur des actions (suite)

Régime d'options sur actions (suite)

Le 26 octobre 2021, la Corporation a émis 700 000 options, immédiatement acquises, à un prix d'exercice de 0,60 \$. La Corporation a estimé la juste valeur de ces options à la date d'attribution à 225 464 \$. La juste valeur de ces options à la date d'attribution a été estimée sur la base des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,44 \$; prix d'exercice de 0,60 \$; durée de vie prévue de 2 ans ; volatilité prévue de 169 % ; taux d'intérêt sans risque de 0,86 % ; taux de rendement des dividendes prévu de 0 % ; et taux de déchéance de 0 %. Une rémunération à base d'actions de 225 464 \$ a été encourue au cours de la période se terminant le 31 mars 2022 relativement à l'acquisition des options octroyées au cours de la période.

Le 26 octobre 2021, la Corporation a émis 5 500 000 options, acquises immédiatement, à un prix d'exercice de 0,60 \$. La Corporation a estimé la juste valeur de ces options à la date d'attribution à 2 333 469 \$. La juste valeur de ces options à la date d'attribution a été estimée sur la base des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,44 \$; prix d'exercice de 0,60 \$; durée de vie prévue de 5 ans ; volatilité prévue de 192 % ; taux d'intérêt sans risque de 1,33 % ; taux de rendement des dividendes prévu de 0 % ; et taux de déchéance de 0 %. Une rémunération à base d'actions de 2 333 469 \$ a été encourue au cours de la période se terminant le 31 mars 2022 relativement à l'acquisition des options octroyées au cours de la période.

Le 1er mars 2022, la Corporation a émis 250 000 options, immédiatement acquises, à un prix d'exercice de 0,45 \$. La Corporation a estimé la juste valeur de ces options à la date d'attribution à 79 063 \$. La juste valeur de ces options à la date d'attribution a été estimée sur la base des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,33 \$; prix d'exercice de 0,45 \$; durée de vie prévue de 5 ans ; volatilité prévue de 186 % ; taux d'intérêt sans risque de 1,48 % ; taux de rendement des dividendes prévu de 0 % ; et taux de déchéance de 0 %. Une rémunération à base d'actions de 79 063 \$ a été encourue au cours de la période se terminant le 31 mars 2022 relativement à l'acquisition des options octroyées au cours de la période.

La rémunération à base d'actions liée aux options émises par ZeU au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 était nil \$ (2022 - 727 630 \$).

Les options suivantes étaient en circulation au 31 mars 2023 :

Date d'octroi	Date d'expiration	Prix d'exercice	Solde au 31 mars 2022	Émis	Annulés/ Exercés/ Expirés	Solde au 31 mars 2023	Acquis
19 avril 2018	19 avril 2023	\$ 0,80	3 850 000	-	-	3 850 000	3 850 000
19 avril 2018	19 avril 2023	\$ 0,70	250 000	-	-	250 000	250 000
8 décembre 2020	7 décembre 2023	\$ 0,20	1 100 000	-	-	1 100 000	1 100 000
8 décembre 2020	7 décembre 2025	\$ 0,20	5 080 000	-	-	5 080 000	5 080 000
22 janvier 2021	28 décembre 2022	\$ 0,20	500 000	-	(500 000)	-	-
22 janvier 2021	22 janvier 2024	\$ 0,20	300 000	-	-	300 000	300 000
18 mai 2021	18 mai 2023	\$ 0,45	1 025 000	-	-	1 025 000	1 025 000
23 juillet 2021	23 juillet 2023	\$ 0,45	300 000	-	-	300 000	300 000
26 octobre 2021	26 octobre 2023	\$ 0,60	700 000	-	-	700 000	700 000
26 octobre 2021	26 octobre 2026	\$ 0,60	5 500 000	-	-	5 500 000	5 500 000
1 mars 2022	1 mars 2027	\$ 0,45	250 000	-	-	250 000	250 000
			18 855 000	-	(500 000)	18 355 000	18 355 000

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les options suivantes étaient en circulation au 31 mars 2022 :

Date d'octroi	Date d'expiration	Prix d'exercice	Solde au 31 décembre 2020	Émis	Annulés/Exercés/Expirés	Solde au 31 mars 2022	Acquis
19 juillet 2016	19 juillet 2021	\$ 0,075	2 150 000	-	(2 150 000)	-	-
1 juin 2017	1 juin 2022	\$ 0,075	550 000	-	(550 000)	-	-
19 avril 2018	19 avril 2021	\$ 0,80	400 000	-	(400 000)	-	-
19 avril 2018	19 avril 2023	\$ 0,80	3 850 000	-	-	3 850 000	3 850 000
19 avril 2018	19 avril 2023	\$ 0,70	250 000	-	-	250 000	250 000
8 décembre 2020	7 décembre 2023	\$ 0,20	1 100 000	-	-	1 100 000	1 100 000
8 décembre 2020	7 décembre 2025	\$ 0,20	6 050 000	-	(970 000)	5 080 000	5 080 000
22 janvier 2021	22 janvier 2024	\$ 0,20	-	500 000	-	500 000	500 000
22 janvier 2021	22 janvier 2024	\$ 0,20	-	300 000	-	300 000	300 000
18 mai 2021	18 mai 2023	\$ 0,45	-	1 025 000	-	1 025 000	1 025 000
23 juillet 2021	23 juillet 2023	\$ 0,45	-	300 000	-	300 000	300 000
26 octobre 2021	26 octobre 2023	\$ 0,60	-	700 000	-	700 000	700 000
26 octobre 2021	26 octobre 2026	\$ 0,60	-	5 500 000	-	5 500 000	5 500 000
1 mars 2022	1 mars 2027	\$ 0,45	-	250 000	-	250 000	250 000
			14 350 000	8 575 000	(4 070 000)	18 855 000	18 855 000

Au 31 mars 2023, les options ont un prix d'exercice moyen pondéré de 0,49 \$ (2022- 0,48 \$) et une durée de vie résiduelle moyenne pondérée de 1,97 an (2022- 2,94 ans).

15. Gestion des risques financiers et instruments financiers

Risques financiers

Les principaux objectifs de la gestion des risques financiers de la Corporation sont de s'assurer que les résultats des activités comportant des éléments de risque sont conformes aux objectifs et à la tolérance au risque de la Corporation et de maintenir un équilibre risque/récompense approprié tout en protégeant le bilan de la Corporation des événements susceptibles de nuire considérablement à sa solidité financière. L'équilibre entre risque et récompense est atteint en alignant l'appétit pour le risque sur la stratégie commerciale, en diversifiant les risques, en évaluant le risque de manière appropriée, en atténuant les risques grâce à des contrôles préventifs et en transférant les risques à des tiers. L'exposition de la Corporation à une perte potentielle sur les instruments financiers est principalement due à divers risques de marché détaillé ci-dessous.

Risques du marché

Les risques du marché sont le risque de perte découlant de changements défavorables des taux et des prix du marché, tels que les taux d'intérêt, les fluctuations des marchés boursiers, les taux de change et d'autres taux de marché pertinents ou variations de prix. Les risques du marché sont directement influencés par la volatilité et la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents connexes sont négociés. Vous trouverez ci-dessous une analyse des principales expositions au risque de marché de la Corporation et de la manière dont ces expositions sont actuellement gérées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à lever des fonds pour faire face aux engagements de flux de trésorerie associés aux instruments financiers. L'objectif de la gestion des liquidités est de s'assurer qu'il y a suffisamment de liquidités pour faire face à tous les engagements et obligations financiers à leur échéance. Afin de gérer ses besoins de trésorerie, la Corporation devra émettre des actions ordinaires supplémentaires, conclure des placements privés ou engager des dettes.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

15. Gestion des risques financiers et instruments financiers (suite)

Au 31 mars 2023, la Corporation a un passif à court terme de 9 340 586 \$ (2022 - 7 134 675 \$) échéant dans les 12 mois et dispose d'une trésorerie de 1 527 292 \$ (2022 - 3 787 083 \$) et de fonds en fiducie de 100 442 \$ (2022 - 150 000 \$) pour faire face à ses obligations à court terme. Le risque de liquidité est jugé élevé. Au 31 mars 2023, la Corporation a des dettes de location à long terme de 1 312 659 \$ (2022 - 56 623 \$).

Le tableau ci-dessous résume le profil d'échéance des passifs financiers de la Corporation sur la base des paiements non actualisés :

15 mois clos le 31 mars 2022	Sur demande	1 an	2 - 4 ans	> 4 ans	Total
Prêts portant intérêts	4 474 342	Mature	Mature	Mature	4 474 342
Débetures convertibles court terme	8 700	1 080	Mature	Mature	9 780
Débetures convertibles long terme	5 528 015	450 000	1 350 000	2 250 000	9 578 015
Obligations de bail	-	69 475	32 447	-	101 922

Exercice clos 31 mars 2023	Sur demande	6 mois	1 - 4 ans	> 4 ans	Total
Prêts portant intérêts	4 148 913	Dû	Dû	Dû	4 148 913
Billet à ordre	-	95 000	80 000	-	175 000
Débetures convertibles long terme	11 958	Due	Due	Due	11 958
Obligations de bail	-	420 447	1 260 000	336 000	2 016 447

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation et cause une perte financière à une autre partie. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Corporation au risque de crédit consistent principalement en trésorerie et en billet recevable. La Corporation limite son exposition au risque de crédit en plaçant ses liquidités auprès d'une institution financière canadienne réputée. Ce montant représente au mieux l'exposition maximale de la Corporation à tout risque de crédit potentiel. Le risque est évalué comme faible.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les débetures convertibles de la Corporation ont des taux d'intérêt fixes et, par conséquent, ne sont pas assujetties au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie en raison des variations du taux d'intérêt du marché. La Corporation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque.

Risque de taux de change

Le risque de taux change est le risque que les justes valeurs des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent parce qu'ils sont libellés dans des devises qui diffèrent de la devise fonctionnelle. La Corporation ne couvre pas son exposition aux fluctuations des taux de change. La Corporation n'est pas exposée à un risque de taux de change significatif. La Corporation exerce des activités en Islande et le risque de taux change n'est pas considéré comme significatif compte tenu du niveau des actifs et des passifs.

Au 31 mars 2023, la Corporation était exposée au risque de taux change en ce qui concerne les comptes créditeurs en dollars américains de 44 530 \$ CA (2022- nil \$) et les comptes créditeurs en couronnes islandaises de 549 636 \$ CA (2022- 511 339 \$ CA). Si le dollar canadien varie de dix pour cent par rapport à toutes les devises étrangères, toutes les autres variables restant constantes, l'incidence de la variation des devises sur les instruments financiers libellés en

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

devises de la Corporation entraînerait une réduction ou une augmentation de la perte nette après impôt d'environ 59 417 \$ (2022 - 51 134 \$) pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Évaluation de la Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un instrument financier pourrait être échangé entre des parties consentantes, sur la base des marchés actuels pour des instruments présentant le même risque, principal et échéance résiduelle. Les estimations de la juste valeur sont basées sur la valeur actualisée et d'autres techniques d'évaluation utilisant des taux qui reflètent ceux que la Corporation pourrait actuellement obtenir, sur le marché, pour des instruments financiers ayant des termes, conditions et échéances similaires.

La valeur comptable et la juste valeur de la trésorerie, des comptes débiteurs et créditeurs sont considérés comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon la fiabilité relative des données utilisées pour estimer les justes valeurs. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (non ajustés)
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement
- Niveau 3 – données qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Le passif dérivé et l'investissement dans les débentures convertibles sont mesurés à l'aide de données de niveau 3. La juste valeur du passif dérivé a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes avec les hypothèses suivantes :

Prix de l'action	0,10 \$ - 2,5 \$ (ZeU)	0,11 \$ (ZeU) -0,13 \$
Prix d'exercice	0,15 \$ -1 \$	0,10 \$ - 1 \$
Durée de vie	0,51 -8,79 années	0,75 -9,79 années
Volatilité	108 % - 284 %	236% -289 %
Taux d'intérêt sans risque	1,70 %	1,86 %
Taux de rendement du dividende	0 %	0 %
Taux de déchéance	0 %	0 %

La juste valeur du placement dans la débenture convertible a été déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché de 17 % et d'un modèle d'évaluation des options Black-Scholes pour la caractéristique de conversion en utilisant les hypothèses suivantes ; prix de l'action de 0,003 \$; prix d'exercice de 0,005 \$; durée de vie prévue de 2,7 ans ; volatilité attendue de 70,65 % ; taux d'intérêt sans risque de 0,71 % ; taux de rendement du dividende attendu de 0 % ; et taux de déchéance de 0 %. Au 31 décembre 2020, la Corporation a déterminé qu'en raison de la situation financière de BWA, le placement dans la débenture convertible avait subi une dépréciation.

La juste valeur des titres négociables a été initialement déterminée à l'aide des données de niveau 1 et de niveau 3 pour la période d'immobilisation de 3 ans, qui a été déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation des options Black-Scholes avec les hypothèses suivantes :

Prix de l'action	0,08 \$
Prix d'exercice	0,08 \$
Durée de vie	3 années
Volatilité	140 %
Taux d'intérêt sans risque	1,32 %
Taux de rendement du dividende	0 %
Taux de déchéance	0 %

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. Gestion des capitaux

Le capital est composé des capitaux propres de la Corporation et de toute dette qu'elle pourrait émettre. Au 31 mars 2023, les capitaux propres de la Corporation étaient de 15 771 118 \$ (2022 - 8 586 837 \$) et portait des obligations de bail à long-terme de 1 312 659 \$ (2022 - 56 623 \$). Les objectifs de la Corporation en matière de gestion du capital sont de maintenir sa solidité financière et de protéger sa capacité à faire face à ses obligations en cours, à poursuivre son exploitation, à maintenir sa solvabilité et à maximiser les rendements pour les actionnaires à long terme.

La protection de la capacité de payer les passifs actuels et futurs comprend le maintien du capital au-dessus des niveaux réglementaires minimaux, les exigences actuelles en matière de notation de la solidité financière et les lignes directrices en matière de capital déterminées en interne et les niveaux de gestion des risques calculés. Pour atteindre ces objectifs, la direction surveille les besoins en capital de la Corporation par rapport au fonds de roulement net sans restriction et évalue au cas par cas les besoins en capital supplémentaires sur des opportunités d'affaires spécifiques.

Le capital d'expansion provient principalement du produit de l'émission d'actions ordinaires. Le produit net levé ne sera suffisant que pour une certaine quantité de travaux de prospection et de développement sur ses projets et aux fins du fonds de roulement. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour financer les objectifs de la Corporation.

Il n'y a eu aucun changement dans la politique de gestion du capital de la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

17. Opérations entre parties apparentées

a) Transactions entre parties apparentées

Au cours de l'exercice, la Corporation a conclu des transactions avec des parties apparentées, y compris des sociétés ou des filiales contrôlées par son chef de la direction, son président, son chef de la direction financière, ses administrateurs, et sa secrétaire corporative.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a engagé des frais de gestion et d'administration, y compris les primes, de 1 002 449 \$ (2022 - 2 129 136 \$) et des frais de consultation en recherche de 110 070 \$ (2022 - 667 699 \$), qui ont été passés en charges à titre de frais de recherche et de développement, et d'autres frais de consultation de 60 000 \$ (2022 - 75 191 \$).

Un apparenté de la Corporation a souscrit pour un total de 2 100 000 unités pour un produit de 1 050 000 \$ et a souscrit pour un total de 2 500 000 unités accréditatives pour un produit de 1 500 000 \$ dans le cadre du placement privé clôturé le 3 mars 2021.

Les apparentés de la Corporation ont souscrit un total de 554 545 unités accréditatives pour un produit de 305 000 \$ dans le cadre du placement privé clôturé le 30 novembre 2021.

Les apparentés de la Corporation ont souscrit un total de 700 000 unités accréditatives pour un produit de 175 000 \$ dans le cadre du placement privé clôturé le 1er novembre 2022.

b) Montant à payer aux apparentés

Au 31 mars 2023, les comptes créditeurs et charges payables comprennent 763 572 \$ (2022 - 686 993 \$) à payer à des apparentés. Ces montants ne portent pas d'intérêt, ne sont pas garantis et n'ont pas de modalités de remboursement fixes.

Au 31 mars 2023, le solde de 20 000 \$ (2022 - 20 000 \$) est dû à un administrateur de ZeU et est inclus comme prêt d'une partie apparentée. Ce montant n'est pas garanti, ne porte pas intérêt et n'a pas de modalités de remboursement fixes.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le 7 janvier 2021, ZeU a émis 1 354 000 actions ordinaires à un prix attribué de 0,25 \$ par action pour régler un total de 338 500 \$ de montants dus à certains membres de la direction et aux administrateurs.

c) Émission d'options

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, un total de 5 500 000 options a été émis aux principaux dirigeants à un prix d'exercice de 0,60 \$ par action valide jusqu'au 26 octobre 2026. La Corporation a également encouru les rémunérations à base d'action de 2 121 335 \$ avec des parties apparentés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022.

18. Information sectorielle

La Corporation exploite actuellement deux secteurs d'opération : l'acquisition et la prospection de projets miniers et le développement de la technologie pair à pair, décentralisée et distribuée. Toutes les activités de la Corporation sont menées au Canada et en Islande.

Les actifs, les passifs et les charges d'exploitation sont présentés comme information sectorielle géographique. Les principaux indicateurs sont les suivants :

31 mars 2023	Canada	Islande	Total
	\$	\$	\$
Actifs	24 112 042	2 332 321	26 444 363
Passifs	7 127 144	3 546 101	10 673 245
Charges d'exploitation	(5 179 015)	(451 976)	(5 630 991)

31 mars 2022	Canada	Islande	Total
	\$	\$	\$
Actifs	19 412 663	2 005 685	21 418 348
Passifs	10 063 964	2 767 547	12 831 511
Charges d'exploitation	(12 116 176)	(541 513)	(12 657 689)

Les principaux décideurs examinent les actifs, les passifs et les charges d'exploitation comme indicateurs principaux de l'information sectorielle. Les principaux indicateurs sont les suivants :

31 mars 2023	Prospection des projets miniers	Technologie pair à pair, décentralisée et distribuée	Total
	\$	\$	\$
Actifs	26 191 651	252 712	26 444 363
Passifs	3 631 463	7 041 782	10 673 245
Charges d'exploitation	(2 931 450)	(2 699 541)	(5 630 991)

31 mars 2022	Prospection des projets miniers	Technologie pair à pair, décentralisée et distribuée	Total
	\$	\$	\$
Actifs	20 833 524	584 824	21 418 348
Passifs	150 652	12 680 859	12 831 511
Charges d'exploitation	(6 867 494)	(5 790 195)	(12 657 689)

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

19. Éventualités

En janvier 2020, la Corporation a reçu une mise en demeure de BWA affirmant qu'il y avait des fausses déclarations importantes dans le contrat d'achat et que BWA réclamait des dommages-intérêts de 1 500 000 \$. En février 2020, la Corporation a émis une lettre de cessation et d'abstention à BWA et a réclamé certains frais à BWA liés à l'accord d'achat. La Corporation a l'intention de se défendre vigoureusement contre les réclamations faites par BWA. Au 31 mars 2023, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés relativement à la réclamation faite par BWA contre la Corporation.

Le 28 novembre 2022, la Corporation a engagé une action en justice contre BWA devant la High Court of Justice, Business and Property Court of England & Wales.

Dans le cours normal de leurs activités, les filiales de la Corporation peuvent encourir des passifs potentiels qui sont indéterminables à la date des présents états financiers. Tous les frais résultant de ces circonstances seront enregistrés dans la période au cours de laquelle ils ont été convenus.

20. Actifs liés aux droits d'utilisation et passifs des contrats de location

La Corporation a conclu un contrat de location le 1er décembre 2020 pour les locaux de sa filiale Iceland Resources à Reykjavík, en Islande. Le bail est au 30 novembre 2023.

Le taux d'actualisation utilisé pour le bail est de 10 %. Ce tableau comporte les valeurs comptables des actifs liés au droit d'utilisation et des passifs des contrats de location comptabilisées et les mouvements au cours de l'exercice :

	Actifs liés au droit d'utilisation	Passifs des contrats de location
	\$	\$
Au 31 décembre 2020	148 968	155 216
Dépréciation	(62 188)	-
Intérêts	-	16 844
Ajustement pour le taux de change	(3 862)	(4 720)
Paiements	-	(65 418)
Au 31 mars 2022	82 918	101 922
Moins: tranche à long terme		56 623
Tranche courante		45 299
<hr/>		
Dépréciation	(50 515)	-
Intérêts	-	7 525
Ajustement pour le taux de change	1 273	1 565
Paiements	-	(78 565)
Au 31 mars 2023	33 676	32 447
Moins : tranche à long terme		7 210
Tranche courante		25 237

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

20. Actifs liés aux droits d'utilisation et passifs des contrats de location (suite)

La Corporation a conclu un contrat de location le 1er décembre 2022 pour les activités de recyclage et de traitement des minéraux de batteries de sa filiale EVSX en Ontario. Le bail s'étend au 31 décembre 2027.

Le taux d'actualisation utilisé pour le bail est de 10 %. Ce tableau comporte les valeurs comptables des actifs liés au droit d'utilisation et des passifs de contrats de location comptabilisées et les mouvements au cours de l'exercice :

	Actifs liés aux droits d'utilisation	Passifs des contrats de location
	\$	\$
Au 31 décembre 2022	1 597 336	1 597 336
Dépréciation	(53 244)	-
Intérêts	-	26 300
Paiements	-	(74 323)
Au 31 mars 2023	1 544 092	1 549 313
Moins : tranche à long terme		1 305 449
Tranche courante		243 864

21. Impôts

Le rapprochement entre le recouvrement d'impôt sur le revenu attendu et le recouvrement d'impôt sur le revenu effectif se présente comme suit :

	31 mars 2023	31 mars 2022
	\$	\$
Perte avant impôts	1,669,172	(23 277 671)
Taux réglementaire	27,0%	27,0%
Impôts aux taux réglementaire	450,677	(6 284 971)
Dépenses non-déductibles et éléments de rapprochement de l'exercice précédent	(1,504,657)	5 739 042
Changements dans les différences temporaires pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé	(1,053,980)	545 929
Recouvrement d'impôts sur les Bénéfices	-	-

La Corporation a les actifs et passifs d'impôts différés suivants pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé :

	31 mars 2023	31 mars 2022
	\$	\$
Pertes autres qu'en capital	4,525,426	3 471 390
Groupements fiscaux de ressources	601,058	(1 564 399)
Frais d'émission d'actions	86,620	205 502
Actifs digitaux	-	409 907
Titres négociables	5,571	112 431
Débentures convertibles	(26,545)	465 838
	5,188,130	3 100 669

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. Impôts (suite)

Les réserves fiscales relatives à ces différences temporaires déductibles expirent comme suit :

	Pertes autres qu'en capital	Groupements fiscaux de ressources
	\$	\$
2027	78 000	-
2028	161 000	-
2029	470 000	-
2030	946 000	-
2031	795 000	-
2032	351 000	-
2033	441 000	-
2034	418 000	-
2035	131 000	-
2036	166 000	-
2037	956 000	-
2038	1 775 000	-
2039	1 631 000	-
2040	2 516 000	-
2041	2 022 000	-
2042	3,903,631	-
Sans expiration	16,760,838	3,300,938
	16,760,838	3,300,938

22. Événements ultérieurs

- Le 4 avril 2023, la construction de la première des trois usines modulaires de préparation de batteries a été achevée, ses 26 sections ont été mises en service et inspectées, et elle a satisfait aux exigences des normes, standards et règlements canadiens en matière de sécurité.
- En mai 2023, la Corporation a annoncé son intention de lever jusqu'à 3 000 000 \$ par le biais de débentures convertibles garanties en trois tranches de 1 000 000 \$ chacune afin d'accélérer le développement des opérations d'EVSX. Les débentures seront garanties et porteront intérêt à 9,9% par an, le prix de conversion à 0,25\$ par action pendant deux ans et par la suite à la moyenne pondérée du volume des 10 derniers jours de bourse (VWAP) escomptée de 10% sous réserve d'un prix plancher de 1,00\$ par action. Les débentures seront assorties d'un bon de souscription d'actions ordinaires pour chaque tranche de 0,25 \$ de capital de la débenture. Chaque bon de souscription permettra au détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Corporation à un prix d'exercice de 0,35 \$ par action pendant trois ans à compter de la date d'émission.

La Corporation utilisera le produit net de l'offre pour les besoins généraux de l'entreprise et comme réserve de liquidités et de flux de trésorerie pour soutenir le lancement des activités de recyclage de batteries de sa filiale EVSX.

- Après l'exercice clos le 31 mars 2023, 530 000 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.
- Après l'exercice clos le 31 mars 2023, 5 425 000 options ont expiré sans avoir été exercées.
- Après l'exercice clos le 31 mars 2023, 2 037 500 bons de souscription de ZeU ont expiré sans avoir été exercées.
- Après l'exercice clos le 31 mars 2023, 1 125 000 options de ZeU ont expiré sans avoir été exercées.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les quinze mois clos le 31 mars 2022

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

- Le 13 avril 2023, 4 130 000 actions de ZeU ont été émises en vertu de l'entente de règlement de dette du 31 mars 2023 à un prix attribué de 0,055 \$ par action, lesquelles sont assujetties à une restriction de revente volontaire pour une période de 36 mois à compter de la date d'émission, 20 % des actions étant libérées chaque trimestre à compter du 30 juin 2023.
- Conformément à l'accord de règlement de dette du 31 mars 2023, le 17 mai 2023, ZeU a émis 6 500 000 bons de souscription à St-Georges à un prix d'exercice de 0,15 \$ par action valide jusqu'au 17 mai 2026, et le 18 mai 2023, ZeU a émis 1 386 328 actions à St-Georges à un prix attribué de 0,10 \$ par action.
- Le 26 juin 2023, la Corporation a clôturé un placement privé sans intermédiaire d'unités accréditatives au prix de 0,18 \$ pour un total brut de 396 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation sur une base accréditive et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,30 \$ par action jusqu'au 26 juin 2026. La Corporation a payé des commissions d'intermédiation de 23 760 \$ en espèces et a émis 132 000 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,30 \$ par action jusqu'au 26 juin 2026.